

(Le texte de la demande d'audience au Président de la République se trouve page 35).

Je soussigné soutiens publiquement cette demande d'audience au Président de la République.

Nom : Prénom :

Fonction électorale :

Commune :

Adresse :

Code postal : [][][][][][]

Courriel :

Téléphone : [][][][][][][][][][][][]

Signature :

Merci de retourner à :

**Jean Bartholin, mairie de Saint-Haon-le-Châtel (42 370) - courriel : jean.bartholin@gmail.com
ou à Gérard Schivardi, mairie de Mailhac (11120) - courriel : mairie-mailhac@orange.fr**

Je soussigné soutiens publiquement cette demande d'audience au Président de la République.

Nom : Prénom :

Fonction électorale :

Commune :

Adresse :

Code postal : [][][][][][]

Courriel :

Téléphone : [][][][][][][][][][][][]

Signature :

Merci de retourner à :

**Jean Bartholin, mairie de Saint-Haon-le-Châtel (42 370) - courriel : jean.bartholin@gmail.com
ou à Gérard Schivardi, mairie de Mailhac (11120) - courriel : mairie-mailhac@orange.fr**

Je soussigné soutiens publiquement cette demande d'audience au Président de la République.

Nom : Prénom :

Fonction électorale :

Commune :

Adresse :

Code postal : [][][][][][]

Courriel :

Téléphone : [][][][][][][][][][][][]

Signature :

Merci de retourner la (les) signature(s) à :

**Jean Bartholin, mairie de Saint-Haon-le-Châtel (42 370) - courriel : jean.bartholin@gmail.com
ou à Gérard Schivardi, mairie de Mailhac (11120) - courriel : mairie-mailhac@orange.fr**

Signatures en ligne : <http://democratiecommunes.wordpress.com>

Rencontre nationale de Saint-Haon-le-Châtel - Samedi 6 avril 2013



COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE NATIONALE

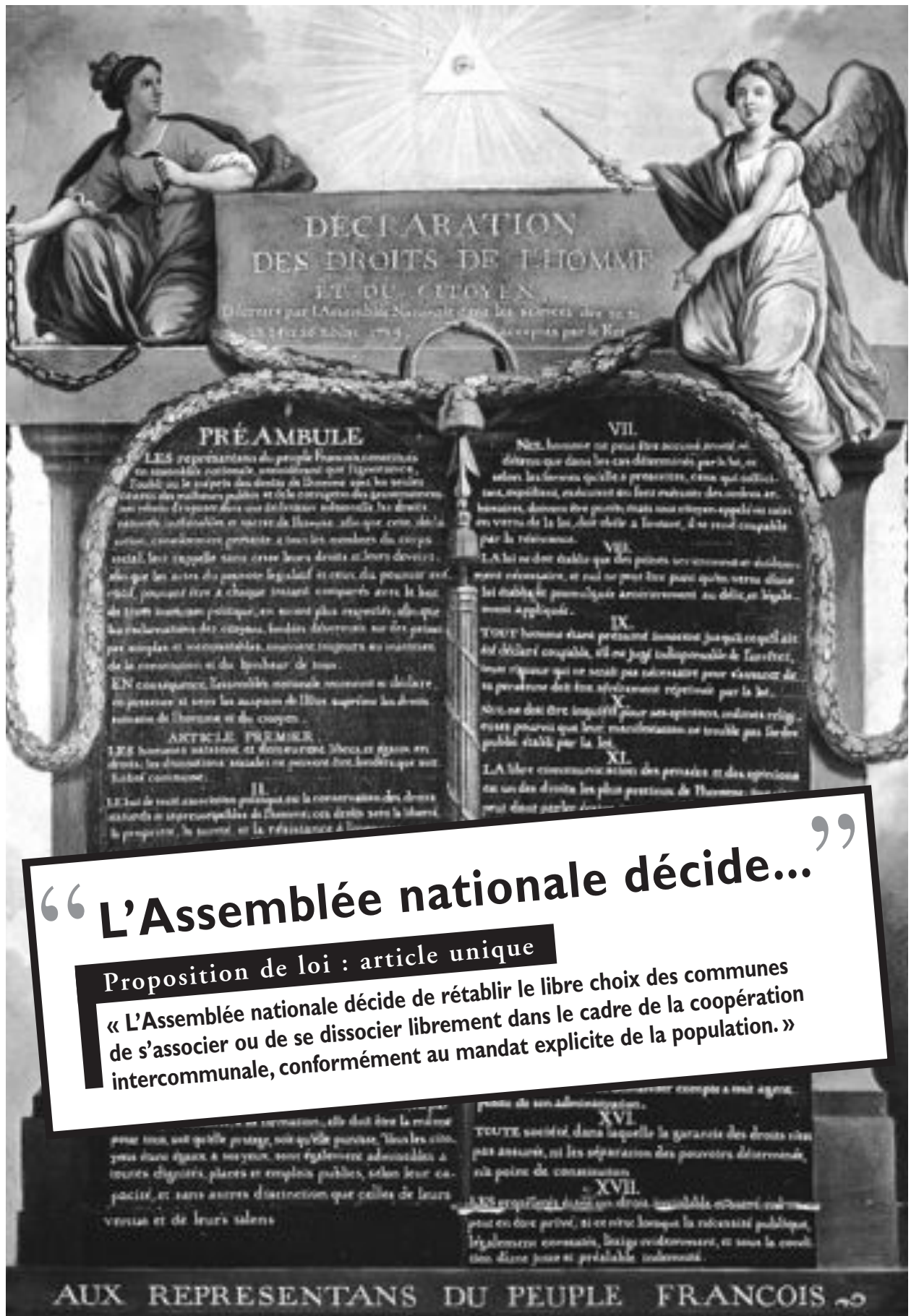


**Monsieur le Président
de la République,
recevez les élus !**

- Pour la défense
de la démocratie !**
- Pour la libre coopération
intercommunale !**
- Contre l'intercommunalité
forcée !**

2 €

Participation
aux frais d'édition



“ L’Assemblée nationale décide...”

Proposition de loi : article unique

« L’Assemblée nationale décide de rétablir le libre choix des communes de s’associer ou de se dissocier librement dans le cadre de la coopération intercommunale, conformément au mandat explicite de la population. »



Pour le respect
de la démocratie !
Pour la libre coopération
intercommunale !
Contre l'intercommunalité
forcée !

RENCONTRE
NATIONALE DÉLUS
SAINT-HAON-LE-CHÂTEL
(LOIRE)
SAMEDI 6 AVRIL 2013

■ Présentation de la rencontre

Confrontés aux schémas départementaux de coopération intercommunale remettant en cause la libre coopération intercommunale, une délégation d'élus, soutenue par quelque 300 autres élus confrontés aux conséquences de la loi du 16 décembre 2010, était reçue le 13 novembre 2012 au ministère de l'Intérieur.

La délégation était mandatée pour défendre la libre administration des 36 500 communes, cellules de base de la démocratie, pilier de la République, et la libre coopération intercommunale. La libre coopération intercommunale ne peut être engagée que sur des bases volontaires et responsables, en partageant le souci du bien commun, à l'échelle de territoires vécus, respectant la dimension humaine de l'action locale.

N'ayant pas obtenu les réponses escomptées, ces élus rédigeaient à la sortie du ministère de l'Intérieur la proposition de loi :

« L'Assemblée nationale décide de rétablir le libre choix des communes de s'associer ou de se dissocier librement dans le cadre de la coopération intercommunale, conformément au mandat explicite de la population. »

Cette proposition de loi, rapidement signée par 500 élus, sera portée en délégation le 17 décembre 2012 au ministère de la Décentralisation de Mme Lebranchu, chargée de « l'acte III de la décentralisation ».

Pour la délégation, il était inacceptable que la loi de 2010 donnant des pouvoirs spéciaux aux préfets pour imposer les SDCI soit non seulement reconduite par le nouveau gouvernement, mais que celui-ci aggrave encore les regroupements forcés avec la constitution des métropoles absorbant les compétences des communes, des départements et, à terme, des régions.

A l'issue de la rencontre avec les représentants de Mme Lebranchu, la délégation décidait d'appeler les élus à se rencontrer le 6 avril à Saint-Haon-le-Châtel dans la Loire, village d'où était parti le mouvement de démission de 178 élus du territoire de projet « Plaine et Côte roannaises », refusant l'annexion de leurs communes au Grand Roanne, alors qu'ils avaient pourtant construit un projet s'appuyant sur une vraie dynamique de coopération intercommunale. Ce projet visait à engager une action locale capable de renforcer la vitalité et le développement des espaces ruraux de l'Ouest roannais, pour qu'ils contribuent ainsi à l'attractivité de l'ensemble du Pays roannais, dans la complémentarité harmonieuse de tous ses territoires urbains/périurbains/urbains, avec leurs problématiques, atouts et handicaps spécifiques.

Ce bulletin rend compte de la discussion qui s'est déroulée le 6 avril à Saint-Haon-le-Châtel entre les élus de 24 départements, confrontés à l'intercommunalité forcée, ainsi que des décisions qui ont été prises, notamment celle de demander audience au président de la République.

Bernard Jayol, Jean Bartholin,
conseillers généraux de la Loire ;
Gérard Schivardi,
maire de Mailhac



Délégation au Ministère de la Réforme de l'État et de la Décentralisation le 17 décembre 2012. De gauche à droite : Albert Dal Pozzolo, maire adjoint de Rozérieulles (Moselle) ; Patrick Gêrum, maire de Chesny (Moselle) ; Alain Rivron, représentant Aurélie Genholer maire de Massillargues-Attuech et Alain Beaud maire de Sains-Sébastien-d'Aigrefeuille (Gard) ; Bernard Jayol, conseiller général de la Loire ; André Yon, maire adjoint de Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne) ; Jean Bartholin, conseiller général de la Loire ; Gérard Schivardi, maire de Mailhac ; Jean-Michel Delaye, conseiller municipal de Brumath (Bas-Rhin) ; Jean-Michel Boulmé, adjoint au maire de Serrières-sur-Ain, vice-président de la communauté de communes des Monts-Berthiard (Ain) ; Patrick Etesse, conseiller Municipal de Chanceaux-sur-Choisille (Indre-et-Loire) ; Dominique Daillet, conseiller municipal de Vouvray, président de l'Association pour une Communauté de Commune du Vouvrion durable (Indre-et-Loire).

Yves Durand,
maire de Saint-Haon-le-Châtel, reçoit les participants

Tout d'abord, comme vous le voyez, on peut arriver à Saint-Haon-le-Châtel par monts ou par plaine, et rester fasciné par le charme de ce village qui ne ressemble à aucun autre.

L'équipe municipale, la nouvelle équipe installée depuis quelques jours, vous souhaite la bienvenue. D'ailleurs, vous voyez, j'ai avec moi Suzanne Cruzille, qui est debout au fond, qui fait partie de notre équipe municipale, et il doit y en avoir d'autres, Didier Villemagne...

Donc ici, c'est le village de Saint-Haon-le-Châtel, avec la plaine roannaise derrière.

En arrivant, je pense que vous avez tous vu les banderoles : « *Découverte du Roannais, site historique, Saint-Haon-le-Châtel, cité médiévale* » ; « *Intercommunalité, non à la fusion à Roanne agglomération* ».

Dans certaines communes, les banderoles ont été arrachées. Chez nous, jamais.

Notre commune : 627 habitants sur 87 hectares. Nous sommes la plus petite commune du département de la Loire, une des plus petites de Rhône-Alpes et, je crois, au 15^e rang en France. Ce sont les élèves de CM2 de la commune qui ont fait des recherches et qui ont trouvé ça.

Nous avons une ZPPUP, Zone de protection du patrimoine urbain et paysager, c'est-à-dire qu'à Saint-Haon-le-Châtel on ne fait pas ce qu'on veut. Saint-Haon est découpé en cinq secteurs. Le S1, qui est au milieu, c'est tout le secteur historique ; le S2, c'est la couronne verte, comme on l'appelle, c'est le bas des remparts ;



S3, c'est tout le secteur d'extension qui s'est construit, notamment pavillonnaire ; S4, c'est tout ce qui est agricole, en sachant qu'il reste aujourd'hui un seul paysan. Mais nous avons des vigneron ; notamment de nouveaux vigneron qui viennent juste de terminer leur période de stage, par exemple Jean Bartholin, qui vient d'être titularisé officiellement comme vigneron.

Et le secteur S5, c'est un château. Une maison bourgeoise qui est le château de Saint-Haon.

Le centre-bourg, vous le voyez. Nous sommes dans la salle au-dessus du terrain de tennis.

Saint-Haon-le-Châtel, c'est une école primaire avec encore trois classes, pour 617 habitants.



Tribune de la conférence. Yves Durand, Maire de Saint-Haon-le-Châtel ; Gérard Schivardi, maire de Mailhac, secrétaire national du POI, Bernard Jayol, conseiller général de la Loire (Gauche républicaine) ; Jean Bartholin, conseiller général de la Loire (Gauche républicaine) ; Bernard Fournier, sénateur de la Loire (UMP), président de l'Association des Maires Ruraux de la Loire ; Cécile Cukierman, sénatrice de la Loire (Front de Gauche) ; Gérard Dumas, président du Syndicat des Eaux de Saint-André-d'Apchon (POI).

Nous sommes entourés par nos amis de Renaison, je vois ici le maire de Renaison, Jacques Thirouin. D'un côté, Renaison et, de l'autre, Saint-Haon. Au moment où on a transformé les paroisses en communes, on nous a pris tous nos terrains, on ne s'en est pas encore remis...

Une étude notariale avec 13 salariés. Un bar, ça c'est une chance, qui nous fait dépôt de presse, pain, pâtisserie. Egalement une boutique déco. Si certains de ces messieurs sont venus avec leurs épouses, je leur conseille d'aller dans cette boutique déco et la Carte bleue risque de chauffer.

Un restaurant naturel : nous avons un très bon restaurant qui fonctionne très bien ; une agence postale, un point information tourisme. Nous avons un médecin, encore, un imprimeur. Nous avons un horticulteur et deux charpentiers, et puis nous avons une entreprise d'affinage de fromages de dimension internationale, c'est l'entreprise Mons, qui affine et expédie ses fromages, je crois, autour de 70 % à l'international, y compris aux Etats-Unis.

Le vignoble de la Côte roannaise. Eh oui, vous êtes sur le territoire de la Côte roannaise. Et sur la côte roannaise il y a du vin rouge, bien évidemment, du gamay-saint-romain ; c'est un petit peu l'équivalent du beaujolais, mais il est meilleur que le beaujolais ! Egalement du rosé, surtout sur le nord du vignoble, sur Ambierle. Et, depuis quelques années, du vin blanc, du chardonnay blanc. Donc une appellation AOC Côte roannaise.

C'est joli. D'abord, c'est beau au niveau du décor, c'est magnifique d'avoir un paysage de vignes. Et puis nous avons des vigneronnes, qui créent de la dynamique, qui créent de l'emploi.

Eternel Saint-Haon. Saint-Haon avait, je crois, 18 tours vers 1440. En 1440, il y a eu ce qu'on appelle la Praguerie. Le tocsin a sonné, et tous ceux qui étaient à l'intérieur de la cité appellent ceux qui étaient à l'extérieur en leur disant : hâtez-vous !

Pourquoi fallait-il se hâter ? « *Vite, derrière les remparts, protégez-vous !* » Pourquoi ? Tout simplement, pour avoir voulu défier notre roi Charles VII (nous avons une rue qui s'appelle la montée Charles-VII), pour avoir voulu défier notre roi en nous alliant au dauphin, au fils du roi, nous habitants de Saint-Haon, sous le commandement de Guy de Bourbon, gouverneur militaire du Roannais, épaulés par les localités de Perreux et Charlieu, nous subissons la foudre des bombes de l'armée professionnelle du roi. C'est-à-dire que le roi tire sur son fils. J'irai chercher à la pause de midi un boulet que nous avons récupéré, qui paraît-il a été tiré à l'époque.

Alors ils crient au secours, au secours. Evidemment, la population qui s'est regroupée à l'intérieur de la cité a peur ; l'armée des Bourbons ne peut pas résister. Et donc le pillage, le meurtre, l'incendie, le viol... Toutes les horribles conséquences d'une prise d'assaut vont fondre sur nous.

C'est alors que le bon roi Charles VII fut averti de ce qui se passait et est accouru pour faire descendre ses gens de dessus les murs, afin qu'ils ne fassent aucun maux déshonnêtes. (Ce sont les termes exacts.) Et alors nous nous rendîmes à la volonté du roi, lequel nous reçut bénévolement.

Voilà le bon roi Charles VII. Celui que l'on avait nommé le Victorieux, mais que la postérité plus équitable nomma simplement le Bien Servi, se montra vraiment grand dans cette circonstance. Il se souvint qu'il était roi, pour voir dans les vaincus, non pas des rebelles, mais des sujets égarés.

Cela me fait penser au grand chevalier roannais qui dirige actuellement Roannais-Agglomération, qui s'est comporté un peu comme Charles VII. Il nous considère comme des rebelles et comme des sujets égarés.

La preuve, c'est que la semaine dernière dans la presse il nous « tend la main »...

A Saint-Haon, il y a eu beaucoup de personnalités importantes, mais il y a eu un grand homme, dont la sépulture est au cimetière de Saint-Haon, méconnu justement parce qu'il était grand. Ils ont travaillé dans l'ombre et pas sous les projecteurs, et ce sont eux qui ont changé la face du monde. Il s'appelle Jean-Jules Jusserand, né en 1855 et décédé en 1932. Il a été ambassadeur de France aux Etats-Unis de 1902 à 1924. Aîné de quatre enfants élevés à Lyon et à Saint-Haon, il aurait ce destin capital qu'il faut sans cesse rappeler.

Ses hautes qualités morales ? Dieu sait si on en a besoin aujourd'hui – et intellectuelles, son œuvre d'homme de lettres, sa culture internationale, lui font gravir tous les échelons de la carrière diplomatique jusqu'au poste d'ambassadeur à Washington, où il fut maintenu, fait extrêmement rare, pendant vingt-deux ans. Le rôle déterminant qu'il joua au cours de l'année 1917 pour faire en sorte que les Etats-Unis s'engagent aux côtés des Alliés et viennent à notre secours lui valut le télégramme de Clemenceau : « *Tout ce que vous avez dit et fait est excellent, le sort de l'Europe ce jour-là a basculé.* »

J'en ai terminé avec cette présentation de la commune que j'ai voulue un peu ludique. Je vous passerai quelques photos du village.

Le maître de cérémonie est Bernard Jayol, président du conseil général de Roanne-Sud, qui a été désigné pour animer cette rencontre aujourd'hui.

Je voudrais saluer les personnes qui sont là : il y a Bernard Fournier, sénateur, qui a voté la loi et qui va s'en expliquer ; Bruno Vennin, ancien député, qui a crié à Saint-Etienne, place Jean-Jaurès : « *Defferre, reviens, ils sont devenus fous !* » ; Jean Bartholin, conseiller municipal, conseiller général ; Cécile Cukierman, sénatrice de gauche, qui a voté contre la loi (elle n'était pas encore sénatrice à l'époque) ; et puis Jean Gilbert, maire de Marle, conseiller général, qui nous défend aussi depuis le départ ; René Lapalus, ancien maire de Charlieu, conseiller général. A ses côtés, le maire de Chausseterre, Michel Girard ; et, bien sûr, M. Schivardi, qui est beaucoup à l'origine de ce rassemblement aujourd'hui ; Jean-Claude Tissot, qui arrive, conseiller général du canton de Nérondes et maire de Saint-Marcel-de-Félines.



Discours de bienvenue par Bernard Jayol,
conseiller général de la Loire, conseiller municipal
délégué du Riorges

Bienvenue à Saint-Haon-le-Châtel, que l'on pourrait surnommer depuis quelques mois Saint-Haon-le-Rebelle, mais rebelle républicain, on va le constater au travers des propos de cette journée.

Bienvenue plus particulièrement à tous les élus qui arrivent de 23 autres départements que celui de la Loire. L'effectif s'équilibre à peu près : sur les 92 inscrits, nous avons 45 Ligériens, et 47 autres élus. Il y a dans cette salle une large diversité géographique – c'est ce que nous recherchions à travers ce rassemblement national – et aussi il y a une large diversité politique. Nous sommes certainement, sur bon nombre de sujets, sur des positions et avec des avis qui divergent. Mais ce qui nous rassemble aujourd'hui, ce sont deux principes et puis une volonté.

Deux principes. Pour nous, la commune est la cellule de base de la démocratie, et c'est un principe auquel nous tenons fermement. Et l'autre principe, c'est celui de la libre coopération intercommunale, qui va dans le sens du respect de la souveraineté communale.

Et puis la volonté, c'est celle que nous avons tous, quelles que soient nos positions politiques, qui est de résister à tout prix au rouleau compresseur qui s'est mis en route depuis un certain nombre d'années et qui a accéléré la pression avec la mise en œuvre de la loi de décembre 2010, que ce soit par le gouvernement Fillon ou, aujourd'hui, par le gouvernement Ayrault.

Pour ce qui concerne les élus de gauche, et notamment ceux qui sont étiquetés socialistes, c'est tout de même une belle déception, parce que nous espérions que le volet de l'intercommunalité de la loi de 2010 serait remis en cause par le gouvernement Ayrault, ce qui n'a pas été le cas. Et non seulement il n'a pas été remis en cause, mais le gouvernement fait du zèle pour aller encore plus loin.

Et puis se profile la loi de décentralisation et de réforme de la gestion publique qui, au départ, et il y a encore quelques mois, était intitulée acte III de la décentralisation. Mais on n'utilise plus cette expression, et heureusement dirais-je, car il ne s'agit absolument pas de l'acte III de la décentralisation. On aura l'occasion d'y revenir dans la journée. Il s'agit en fait d'accélérer le processus de concentration-centralisation des collectivités territoriales dans notre pays pour, à terme – comme je le développe pour le combattre depuis maintenant plus de trois ans – vider les communes de leur substance, les transformer en coquilles vides par le biais de la montée en puissance des communautés d'agglomération, avec un système d'intégration systématique.

Et puis, à l'autre bout, faire monter en puissance les « pôles métropolitains », les métropoles qui vont prendre en quelque sorte en tenaille, avec les communautés d'agglomération, les départements et les régions qui finiront par n'avoir plus de sens. On aboutira ainsi à un système dans lequel on veut nous embarquer malgré nous, et qui est par exemple en place en Angleterre.

L'heure est grave. Mais, depuis quelque temps, il faut le constater, et Jean Bartholin l'a dit tout à l'heure au point presse, le rouleau compresseur commence à connaître quelques ratés.

Le projet de loi Lebranchu devrait être saucissonné, c'est ce qui a été annoncé dans Le Monde du 4 avril, pour essayer de mieux



faire passer la chose.

C'est ce que le général de Gaulle appelait « *prendre les enfants du Bon Dieu pour des canards sauvages* ». Je pense qu'on ne se laissera pas faire, et qu'on ne se laissera pas « apprivoiser » par cette manœuvre de dernière minute.

Alors, aujourd'hui, cette rencontre va nous permettre de mieux nous connaître, de renforcer nos liens, de confirmer notre volonté, d'agir auprès des pouvoirs publics, d'agir auprès du président de la République, auprès des partis politiques lorsque nous appartenons à un parti politique, auprès des associations d'élus, auprès aussi des médias, qui ont tendance à véhiculer la « pensée unique ».

Pas plus tard qu'hier, sur France Info, un professeur de droit public était interrogé, et le journaliste le pressait pour qu'il dise : « *Il y a trop de communes, ça coûte trop cher, les départements, ça ne sert plus à rien, c'est "has been"* », et ainsi de suite. Le comble, c'est que cet intervenant poussait à ce qu'on aille « *encore plus vite et plus loin* » qu'il y ait de moins en moins de fonctionnaires territoriaux, qu'on divise leur nombre par deux ou trois, en espérant quand même que les services et les équipements publics fonctionneront (ce qui sous-entend que tous ces gens-là ne font pas grand-chose, ce qui est quand même pour le moins méprisant pour eux et le travail qu'ils effectuent au quotidien).

Le comble du comble, c'est que ce journaliste, favorable au système vers lequel on veut nous diriger, a été obligé de dire : « *Mais attendez, on ne peut quand même pas aller aussi vite, parce que malgré tout il y a des communes, des élus, la population...* »

Donc, il y a aussi à convaincre les grands médias et nos concitoyens. Pour ce qui concerne nos concitoyens, je pense qu'il ne faut pas être effrayé. On a toujours entendu dire : « *L'intercommunalité, c'est quelque chose qui leur échappe.* » N'empêche que la démonstration a été faite sur ce territoire qu'ils en ont très bien compris le sens et ont bien traduit ce qu'ils voulaient et ne voulaient pas au travers de leurs suffrages, il y a quelques semaines.

Nous voudrions profiter de la présence d'élus d'autres départements qui ont à nous dire comment les choses se présentent sur des territoires emblématiques. Je pense par exemple au département du Rhône, et je salue la présence de Bernard Chaverot, conseiller général du Rhône et maire de Montrottier.

On a aussi – et c'est demain que le référendum a lieu en Alsace – des représentants de ce territoire qui vont nous dire ce qui peut

se passer, et j'espère d'ailleurs que le Non va l'emporter, d'autant plus que Xavier Bertrand, ancien ministre, a déclaré, il y a quelques jours, qu'il espérait que le Oui l'emporterait et qu'à partir de là, on mettrait en œuvre sur tout le territoire national ce processus pour fusionner départements et régions et arriver à des collectivités territoriales de ce type. Il l'a dit noir sur blanc. Vous voyez donc que notre rendez-vous d'aujourd'hui est plus qu'opportun. Il s'inscrit pleinement dans l'actualité.

Ce qui montre que, dans le fond, on n'est pas si « égarés » que ça, pour reprendre l'expression d'Yves Durand tout à l'heure.

Je terminerai sur le déroulé de la journée en vous disant que ce matin, jusqu'à 13 heures, on va en préciser le cadre et laisser la parole à des territoires emblématiques, le Rhône en premier, parce que Bernard Chaverot doit aller cet après-midi à l'autre bout du département. Et on demandera à un élu d'Alsace d'en faire autant, à Bruno Vennin, qui a voté la loi de 1982, de se prononcer par rapport au contexte actuel. Nous laisserons également la parole à nos deux parlementaires, qui pourront tirer les leçons des interventions des uns et des autres.

Nous arriverons comme ça vers 13 heures. Et puis on reprendra cet après-midi à 14 heures, jusqu'à 16 heures, avec d'autres

témoignages et en essayant de dégager les modalités d'une action à conduire pour les semaines et mois à venir.

Je signale que des photos sont prises, je suppose que vous accordez le droit à l'image. Un autre élément qu'il faut que je vous indique : nous souhaitons enregistrer les interventions pour faire ensuite un recueil de ces interventions, étant entendu qu'il sera demandé à chaque intervenant de valider ses propos. S'il y a des personnes qui y sont opposées, nous souhaitons que vous le disiez pour qu'on ne soit pas en difficulté à la fin de la journée.

Enfin, nous avons eu des frais généraux qui ne sont pas couverts par les 15 euros qui ont été demandés pour le repas, donc il y aura une corbeille à la sortie de la salle pour nous aider à les financer.

Je termine en remerciant celles et ceux qui ont été les chevilles ouvrières de la logistique et l'organisation de la journée, bien sûr la municipalité de Saint-Haon-le-Châtel qui nous accueille, mais aussi Gérard Dumas, Mikaël Mignet, Yannick Sybelin et bien d'autres qui ont mis en place cette salle et préparé le repas de 13 heures.

Je laisse la parole à Jean Bartholin.

Jean Bartholin, conseiller général de la Loire, président de la Communauté de communes de la Côte roannaise

Gérard Schivardi a eu la bonne idée d'avoir proposé que Saint-Haon-le-Châtel soit le lieu de rassemblement de notre collectif national pour défendre le rétablissement de la libre coopération intercommunale !

Il avait pressenti qu'il y avait ici – dans l'Ouest roannais – une grande volonté de résistance et de construction... et que cette volonté irait jusqu'au bout... Son intuition a été la bonne.

Déjà, nous avons construit ensemble un vrai projet « Plaine et Côte roannaise » en prenant en compte une réalité vécue de territoire pour donner du sens à la coopération intercommunale ; nous y avons mis beaucoup de cœur et de sincérité.

Mais cette proposition a été méprisée et ignorée pour laisser place à la loi du plus fort, et imposer l'idée fixe de l'expansion à n'importe quel prix d'une communauté d'agglomération... cas de figure qui n'est pas isolé.

La démocratie a donc été bafouée pour imposer un système qui lui-même détruira la démocratie locale... Le bon sens et la raison n'ont pas pesé lourd devant l'ambition qui se cache derrière de fausses certitudes, dont nous évoquerons la vanité.

On a donc donné la parole aux citoyens en provoquant ce scrutin exceptionnel des 17 et 24 mars.

La démocratie aura donc été la grande gagnante, et elle aura donné raison à notre résistance et à notre proposition constructive pour que l'espace « Plaine et Côte roannaise » dispose des moyens de la réflexion et de l'action et soit bien un territoire vivant.

Cette première nationale, pour que la démocratie directe s'exprime enfin sur la question intercommunale, pourrait faire école...



Belle leçon qui démontre que la question intercommunale ne doit pas être l'affaire de quelques grands élus qui auraient sans doute aimé que les grandes décisions puissent être prises en catimini dans les coulisses, voire dans les arrière-boutiques de cabinet préfectoraux ou ministériels, et sans que cela ne fasse de vague ! La question intercommunale doit être l'affaire de tous les élus de nos communes, mais elle est aussi celle des citoyens qui doivent et veulent prendre aussi leur part. Les responsables nationaux en charge des affaires du pays doivent désormais admettre ce principe qu'ils n'auraient jamais dû oublier... car la démocratie locale est un atout pour faire vivre concrètement l'idéal républicain...

Nous avons donc le devoir de dépasser notre indignation et notre désarroi, et donc de résister... Les citoyens nous l'ont clairement dit et nous ont confortés.

Mais si nous avons le devoir de résister, c'est aussi – comme je l'ai souvent dit – parce que notre combat local contre l'intercommunalité forcée s'emboîte dans un combat global. Ce combat, c'est celui de la défense d'une conception républicaine de l'organisation de l'action publique, attachée à la démocratie locale et aux institutions chargées de faire vivre la cohésion sociale et la solidarité, et cela dans la proximité des citoyens, et dans tous les territoires dans leur diversité : rurale, périurbaine, urbaine.

Nous avons bien compris qu'une forme de pensée unique a voulu s'affirmer avec de plus en plus d'audace. Elle est parfois insidieusement instillée avec des arguments qui relèvent du populisme, avancés sans scrupule et sans honte des contradictions : « *Il y a trop de couches dans le millefeuille (ce qui n'empêche pas d'en inventer de nouvelles...)* », « *Il y trop d'élus et ça coûte cher* »... Mais les indemnités des maires des petites communes intéressent-elles les paradis fiscaux ?

On nous dit que la transformation de notre modèle territorial est incontournable, et que le reste de l'Europe nous regarde parfois avec de gros yeux !

Mais de quelle transformation s'agit-il, et pourquoi faire ? Le vocabulaire à la mode dans les milieux autorisés est explicite : efficacité, économie d'échelle, taille critique, compétitivité, concurrence des territoires. On veut nous faire comprendre que pour être moderne, l'action publique doit s'inspirer des concepts de l'économie compétitive et des doctrines néolibérales... Mais l'action publique doit-elle devenir un marché comme un autre ?

Et donc, face à ces concepts et ce nouveau paradigme : normal que les 36 000 communes, les départements et la France des territoires, ce soit ringard ! Normal que la ruralité, compte tenu de la mobilité, ça ne veut plus rien dire... Fini le temps de la coopération intercommunale volontaire pour que les élus de proximité engagent leurs communes à faire ensemble ce qu'elles ne peuvent pas faire toutes seules pour mieux répondre aux problématiques des territoires... On parle de moins en moins de coopération intercommunale : normal puisqu'il ne s'agit plus de coopérer mais bien d'intégrer les communes, avec leurs compétences et leurs moyens, dans de nouvelles entités territoriales ; ces chimères territoriales qui, dans le scénario visé, se substitueront à terme aux communes, cautionneront à terme le retrait des

départements, en imitant les métropoles, nec plus ultra des territoires compétitifs.

Cette transformation de notre modèle territorial telle qu'elle est imaginée n'a donc plus rien à voir avec les principes de la décentralisation qui misait sur l'action locale pour relayer dans la proximité des citoyens les politiques des institutions républicaines – départements, régions et l'Etat – chargées de faire vivre la cohésion sociale, la solidarité et l'équité territoriale.

Et pour faire souffler le vent de l'histoire dans cette direction, on utilise le prétexte de la rationalisation de l'intercommunalité en imposant des regroupements toujours plus grands pour donner aux nouvelles intercommunalités qui les chapotent une puissance intégratrice telle qu'elles videront très vite les communes de leur substance.

Pour avancer ainsi, la loi de décembre 2010 aura donc marqué un tournant historique en misant sur « la loi du plus fort » : les pleins pouvoirs donnés aux préfets et les influences des grands élus pour imposer les SDCI et leur mise en œuvre forcée.

Reniant ses promesses électorales, la majorité nationale actuelle continue d'appliquer avec zèle cette loi qu'elle n'a pas votée hier. Bien plus, dans son projet de loi portant « réforme de l'action publique », elle contribue à l'accélération du processus en faisant l'éloge de la nécessaire compétitivité des territoires et en consacrant l'hégémonie urbaine dans le pilotage de l'action publique et du développement de tous les territoires. (Au passage, le fait de saucissonner ce projet en trois tranches pour mieux faire avaler la pilule devant les inquiétudes qui montent, ne change en rien la logique et l'objectif poursuivi.)

Mais qui se cache derrière la loi ? Ce dogme du « plus grand, c'est mieux », pour promouvoir la compétitivité des territoires et l'expansion des intercommunalités urbaines, est devenu un point d'appui pour de grands élus qui rêvent de piloter à leur tour une métropole, en s'appropriant tous les pouvoirs, de celui des communes à celui des conseils généraux, voire même d'empiéter sur les compétences des régions.

Mais les ego des grands élus, appuyés par une technocratie très en retrait de la vraie vie, ne sont que l'instrument d'une force beaucoup plus puissante qui veut entraîner l'action publique dans la logique libérale. Pour y parvenir, il faut casser nos institutions et



Manifestation à Roanne en soutien aux 178 élus démissionnaires refusant l'annexion de leurs communes au Grand Roanne, le 12 janvier 2013.

notre pacte républicain souvent envié dans le monde entier, parce que l'on sait qu'il a été conçu pour organiser une société plus juste, soucieuse des droits de l'homme, en misant sur la démocratie et la solidarité... Je suis très troublé que l'OCDE ait récemment invité l'Etat français à fusionner les communes et à supprimer les départements ! Je sais aussi que l'Europe politique et sociale ne parvenant pas à exister, l'Union européenne relaie activement les règles mondiales qui veulent protéger la libre concurrence tout en laissant croire que la main invisible du marché s'occupera de tout !

Ne laissons pas jouer aux apprentis sorciers : l'organisation territoriale et le mode d'action publique que l'on veut nous imposer impliquent le démantèlement de notre modèle républicain, et cela au moment où nous en aurons le plus besoin. Si elle est inspirée des mêmes concepts et intentions, l'action publique suivra les traces de l'économie compétitive, celle qui est pilotée par les grands groupes soucieux de la seule rentabilité financière, et qui met à mal l'économie réelle ! Faudrait-il un jour que les espaces territoriaux les plus compétitifs soient cotés au CAC 40, et que d'autres soient laissés à l'abandon ?

Mais si au lieu de céder aux sirènes de la compétitivité des territoires, ceux qui prétendent moderniser l'action publique prennent toute la mesure des enjeux et défis sociétaux générés par la crise multiforme que nous vivons !... S'ils avaient compris que l'enjeu politique – le seul qui vaille – est bien de construire les conditions du vivre ensemble pour offrir à chacun, « partout et maintenant », les conditions de son épanouissement ! S'ils n'avaient pas oublié, comme ils l'avaient pourtant écrit, que les territoires ruraux peuvent être aussi des territoires d'avenir... Alors, ils auraient pu donner le sens d'un vrai projet capable de

réconcilier les citoyens avec l'action publique et la politique... et éviter de diviser les élus, ce qui est d'autant moins opportun dans un contexte aussi difficile !

Nous n'avons donc pas le droit de courber l'échine face à ce vent destructeur qui balaie nos principes républicains, et nous devons trouver ensemble la force de résister : tel est le sens de ce rassemblement national historique ! En demandant le rétablissement de la libre coopération intercommunale, c'est bien l'avenir de notre bien commun républicain, mais aussi celui de notre société et de tous nos territoires que nous défendons !

Dans la diversité des situations que nous vivons localement, dans la diversité de nos sensibilités politiques que notre délégation nationale a toujours respectée – et Gérard qui la préside y est très attaché – nous allons vérifier que nous partageons bien les mêmes inquiétudes et les mêmes espérances. Cet échange – j'en suis sûr – nous donnera une force nouvelle pour envoyer un message d'une grande puissance à celles et ceux qui sont en charge des affaires du pays... Avec nos convictions et notre sincérité, nous devons les aider à retrouver la boussole qu'ils n'auraient jamais dû oublier !

Et puisque notre Constitution est ainsi faite : nous devons oser nous adresser en direct au président de la République, et lui demander d'accorder une audience à notre délégation. C'est bien lui qui est le garant du respect de nos institutions et principes républicains, dont celui de la souveraineté du suffrage universel dont il tire lui même sa légitimité... Aussi, n'oublions pas que le suffrage universel, tel qu'il s'est exprimé ici les 17 et 24 mars, est un signe fort qui pourrait très bien s'exprimer ailleurs dans les mêmes termes... et qu'il ne peut pas ne pas écouter !

Gérard Schivardi, maire de Mailhac, Aude

Je remercie M. le maire d'avoir accepté que cette réunion ait lieu ici. Je ne connaissais pas votre village, et quand nous sommes arrivés avec ma femme, je lui ai dit : « *On a bien choisi.* » Parce que j'adore l'histoire, que votre village est vraiment beau, et je vous ai dit que j'aimerais bien qu'on discute du terrain de sport que vous avez aménagé pour les jeunes, parce que nous avons l'intention, en 2014, de faire la même chose à Mailhac, parce que, figurez-vous, Mailhac est une commune libre.

Pas par le fait du hasard.

En 2010, le pouvoir politique du département de l'Aude a décidé que le canton dont j'étais conseiller général devait rejoindre le Grand Narbonne. Et j'ai fait voter en 2010 la population de ma commune. Comme Mme le préfet m'avait interdit le référendum, j'ai fait une consultation populaire. Comme cela, elle n'a rien pu dire. Et nous avons été très surpris, avec les conseillers municipaux – je reprends les termes employés par les conseillers généraux – car il y a eu 98 % de participation. Tout le monde était à l'écoute et tout le monde est venu voir le dépouillement fait par le conseil municipal de Mailhac. Sur 347 électeurs, 345 contre et 2 pour rejoindre le Grand Narbonne. Le conseil municipal, dans la foulée, a délibéré, et on ne l'a pas rejoint. Résultat,



on a récupéré quelque chose comme 98 000 euros d'impôts, ce qui nous a permis de baisser les impôts dans la commune, et nous avons mis en place des conventions pour assurer le service de la population.

Je sais qu'ici, certains élus disent : M. Schivardi, c'est un « anti-tout ». Mais non. Schivardi, c'est d'abord un républicain. Comme je l'ai dit tout à l'heure à la conférence de presse, je suis attaché aux valeurs de la République. Pour les adversaires des décisions qu'ont prises vos conseillers généraux, ce dont je les félicite, on

était en Sivom. Cela marchait parfaitement bien, ça ne coûtait pas très cher en fonctionnement. On nous a dit : il faut passer en « communauté de communes ». Nous sommes passés en communauté de communes. Cela s'est bien passé, sauf la dernière année où le pouvoir politique a exercé des pressions pour anticiper sur le passage au Grand Narbonne, pressions telles que le président a commencé à dérailler.

Je suis pour le travail commun entre les maires, mais librement consenti. Et je vois ce qu'on nous prépare. Je disais tout à l'heure à la conférence de presse : il y a un véritable, incroyable mensonge d'Etat – que le gouvernement soit de gauche ou de droite – sur l'intercommunalité et sur les communes.

L'intercommunalité, si elle était faite sur la base d'un libre accord, pas de problème ; mais quand elle est forcée et que les communes perdent des compétences, et que vous ne pouvez rien dire, ce n'est pas la même chose. Je me suis souvenu que j'étais venu ici l'expliquer en 2003 ou 2002, dans un village à côté : « *Après, ils vont vous demander de vous regrouper dans le Grand Roanne, et ce n'est pas fini.* » Après ça, Lyon va pointer son nez. De Clermont-Ferrand jusqu'à Annecy, Grenoble, vous serez dans une grande métropole. Mais qui va avoir tous les pouvoirs ?

Vous avez entendu un peu parler de Georges Frêche. Deux bonnes histoires. Mailhac est le premier village, la première commune construite en Europe. Il n'y avait pas de village, il n'y avait que des gens qui se promenaient. Pour des raisons X, ils se sont installés à Mailhac et ont créé un village. Ils ont prospéré, ils sont devenus des guerriers, ont été en guerre un peu partout, et quand les Romains sont montés en puissance, dès qu'ils ont envahi la Gaule (on ne nous l'a pas appris à l'école), ils sont venus à Mailhac, ils ont massacré la population qu'on appelait les Elisics. C'est toute une histoire. Et Georges Frêche était un très grand professeur d'histoire. Cela faisait quarante ans que nous nous battrions tous les deux sur un fait historique : les Romains ne sont pas venus comme ça, ils sont d'abord venus à Mailhac. C'est avéré, il y a des écrits. Donc, ça a créé une sorte de sympathie entre Frêche et moi, et on discutait à l'occasion. Lui, il était vraiment partisan de la fin des Etats, et un jour il m'invite à une réunion à

Montpellier de très hauts fonctionnaires, qui commencent à dire : « *Il faut supprimer l'Espagne et la France.* » Le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, l'Aquitaine, le Pays basque, Andorre, la Catalogne ne feraient qu'une région. Capitale administrative : Barcelone. Ce qui veut dire que tous les droits ouvriers, tout ce qui fait la République, il faut que ça explose. C'était il y a dix ans. J'ai, à la mairie de Mailhac, la carte que m'a donnée Georges Frêche. Et je suis venu expliquer ici, à côté de chez vous, que l'intercommunalité forcée, c'était ça. Cela va nous amener par petits à-coups, pour ne pas affoler la population, à ça.

Quand nous sommes montés à Paris, j'ai fait connaissance avec Jean Bartholin et Bernard Jayol, que je ne connaissais pas, dans un bar (parce qu'il fallait bien se réunir quelque part ; on n'a pas les moyens de louer une salle à 18 000 ou 20 000 euros l'heure dans un grand hôtel à Paris). La chose étonnante, c'est qu'on s'est très bien compris. Quand ils ont expliqué leur problématique avec le Grand Roanne, je me suis dit que c'était la même chose que nous, avec le Grand Narbonne, la même chose pour les maires avec la métropole de Marseille, et ainsi de suite.

Pour demain, en Alsace, je croise les doigts – bien qu'hier, le président UMP, dans une émission TV, a demandé à l'UMP de voter oui pour la fusion en Alsace. En 2005, je l'avais signalé dans un meeting à Strasbourg et j'avais dit : « *Ce qui me choque le plus* » (et qui va me choquer demain, mais j'espère que les maires et les élus qui se battent pour le non vont réussir) « *c'est qu'une fois que cette nouvelle "entité" va être constituée, elle va s'associer avec les régions frontalières allemandes* ». Dans la salle, il y avait des résistants, des papys avec leurs cannes et toutes leurs décorations qui se sont mis à pleurer. Ils sont venus me trouver à la fin de ce meeting en me disant : « *Mais M. Schivardi, on s'est battus pourquoi ?* » J'ai répondu : « *Pour rien. On fait toujours la guerre pour rien. Parce qu'un jour ou l'autre vous allez disparaître dans cette région qu'ils veulent mettre en place.* » Et là je m'adresse à ce sénateur UMP que j'ai entendu à la télé, et aux gens qui disent des choses sur moi dans d'autres endroits : « *Si vous venez à Mailhac, sur mon bureau, il y a un seul papier. C'est un extrait d'un discours du général de Gaulle de 1952. Pourtant, en 1968, il ne m'a pas manqué. Je suis*



178 élus de la « Plaine et Côte Roannaises » portent collectivement leur démission à la préfète de la Loire, le 12 janvier 2013.

clair à son sujet. Mais dans ce discours fait à Saint-Maur, il disait : "Il faudra faire l'Europe." Il ne parlait pas de guerre. Il y aura deux façons de la faire. Il y aura le supranational, ou l'Europe des peuples travaillant ensemble pour le bien de tous. »

Pour ma part, tant que je serai en vie, je défendrai cette deuxième conception contre le supranational. Il n'y avait pas que du bien, parce qu'après il s'est laissé embarquer à Rome, sur les charbonnages, et dans tout ce qui fait qu'aujourd'hui on est dans cette situation que nous subissons.

Moi, je me bats parce que la vraie République, c'est la commune, le département et l'Etat. Et je disais tout à l'heure (parce qu'en France, on n'est plus en République), « si on revenait à la République, ce sont entre 80 et 100 milliards d'euros qu'on économiserait demain matin. Pas après-demain. » Ce qui éviterait la fermeture des hôpitaux, des maternités, le non-remboursement des médicaments, l'allongement à l'infini de l'âge de départ à la retraite, car ils nous feront travailler jusqu'à l'heure du cimetière, et ainsi, ils ne nous paieront pas de retraite. Ou alors il faudra que vous ayez les moyens de vous la payer.

C'est pour cela que j'ai tenu d'abord à ce que cette réunion se fasse ici, par respect pour votre travail. Ensuite, pour qu'il y ait tous les courants politiques représentés afin d'éviter que l'on dise : c'est l'extrémisme, c'est le PS, c'est le PC. Non. Tous les courants discutent. Nous nous comprenons, et eux ne nous comprennent pas. Je le sais, on a, sur certains points, une vision qui n'est pas identique. Elle viendra. Ou ils me feront changer ou peut-être que c'est moi qui le ferai. Mais je sens qu'il y a un cheminement que l'on fait ensemble, qui est intéressant pour nous tous. Car, comme je le dis souvent aux habitants de Mailhac, les impôts, n'oubliez pas que je les paie comme vous.

■ Bernard Jayol

Je vais maintenant donner la parole à Bernard Fournier qui est le président de l'Association des maires ruraux de la Loire et qui est porteur d'un message du président national des maires ruraux. Et vous avez bien compris que ce territoire périurbain et rural est sur

■ Bernard Fournier, sénateur de la Loire, président des maires ruraux de la Loire

Je remercie les organisateurs de nous avoir conviés à cet important rassemblement. C'est vrai, comme l'a rappelé Bernard Jayol, je suis là en tant que sénateur du département, comme Cécile Cukierman, mais aussi comme président des maires ruraux de la Loire. Lesquels, à une écrasante majorité pour ne pas dire à la quasi-unanimité, ont approuvé votre démarche, votre combat.

Hier, j'ai eu une communication de Vanik Berbérian, le président national des maires ruraux de France, qui malheureusement n'a pas pu se joindre à nous, étant retenu par d'autres engagements. Il m'a chargé de le représenter, et il sait pertinemment quel est mon et notre combat.

Et tout à l'heure, votre conseiller général vous a parlé de cette marche arrière de l'Etat sur l'acte III de la décentralisation, que j'ai là. Jean-Pierre Bel, qui est de chez moi, se fait fort de le faire passer. On veut nous faire peur. C'est pourquoi cette réunion est historique et restera dans les annales de la France. Si nous, les maires, on se met d'accord entre nous pour la sauvegarde de la République, ils peuvent trembler, ceux d'en haut. Je disais aux journalistes tout à l'heure que si un maire est élu, c'est qu'il a la majorité de la population avec lui. Et s'il explique à la population que son intérêt c'est la libre coopération, et qu'il le prouve, ces messieurs vont devoir en tenir vraiment compte.

Lorsque vous lisez : « Les communes resteraient chargées des services de proximité, de l'assainissement, de la distribution de l'eau, de l'électricité », mais ils se moquent de nous ! Soyons honnêtes. Si le 1er janvier 2014 on me met au Grand Narbonne, ils auront la compétence eau, assainissement, électricité. Qu'est-ce qui va rester à la commune ? L'état civil, le fleurissement et le nettoyage des rues. Et le cimetière, ce n'est pas sûr. Ils ont mis en place la régie des pompes funèbres intercommunale et ils sont en discussion pour un système de crémation, etc.

Après, ils nous disent : « Le maire gardera le permis de construire. » Mais il n'aura plus de droit sur le PLU ! Au conseil municipal, je disais : « Ils sont en train de privatiser le service d'entretien des parterres de fleur et de nettoyage des rues de Narbonne. Une partie a été prise par Veolia Environnement, et Nicollin. » Je parle de mon cas en tant que maire, les élections sont dans moins d'un an. Ce qui veut dire qu'après les élections municipales, en 2014, à la majorité qualifiée, le président du Grand Narbonne va tout simplement dire : « Mesdames et messieurs, je prends comme compétence le nettoyage des rues et le fleurissement des communes. » Et il ne me restera que l'état civil. (...)

la sellette. On sent bien qu'un processus se met en place où l'urbain tente de faire main basse sur le périurbain et le rural. Il est important que l'on ait ce message et, si j'ai bien compris, cette solidarité en appui à notre démarche.

Le message que je voudrais vous délivrer aujourd'hui, c'est simplement d'abord de vous féliciter pour votre courage et votre détermination. Et puis je voudrais également, à tous ceux qui avaient démissionné et qui ont été brillamment réélus par une majorité écrasante de la population, adresser aussi mes félicitations. C'est significatif. On entendait quelques bons apôtres dire : « De toute façon, ils se révoltent, mais ils n'ont aucune légitimité, la population ne les suit pas, ce sont de petits féodaux, de petits roitelets, qui ne regardent que leurs petits intérêts, etc. » La population a tranché d'une manière non équivoque avec des pourcentages extraordinaires comme le disait mon prédécesseur il y a quelques instants.

Donc on va peut-être s'expliquer un peu sur la loi précédente et sur ce qui nous attend. Brièvement, je suis frappé depuis quelques semaines et mois au Sénat, où j'interroge des collègues, qui sont en même temps présidents de conseil général, ou l'ont été, en leur demandant comment ça se passe chez eux. J'ai interrogé différents départements, et curieusement, on me dit : « *Non, on n'a pas encore adopté le schéma.* » Alors qu'ici, il fallait impérativement l'adopter pour le 31 décembre. « *Je respecte la loi* », nous disait-on.

Cela ne peut pas me faire sourire. Cela m'attriste profondément, parce qu'on nous abuse depuis un certain nombre de mois et d'années. J'appartiens à une sensibilité particulière, j'ai adhéré à une organisation politique par admiration pour un homme qui a incarné la résistance et qui, tout au long de sa vie, a incarné aussi la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes. Et quand je vois que dans notre beau pays de France, on n'est même pas capable d'accepter la liberté des communes à disposer d'elles-mêmes, c'est grave.

On voudrait donner des leçons, ici ou là, au Moyen-Orient, en Afrique, en disant : « *Ces pauvres peuples il faut les aider* », et on n'est même pas capable de respecter la démocratie qui est un élément essentiel de notre République.

Alors, effectivement j'ai voté la loi, on y a travaillé des semaines et des mois. On a transpiré dessus, croyez-moi. Et on a modifié les textes qui nous avaient été présentés initialement. On a fait en sorte que ce soit en définitive assez « cool ». Le premier point, c'était qu'il fallait que toutes les communes soient en intercommunalité. Après tout, pourquoi pas, il en restait quelques-unes ici ou là, dans la région parisienne, dans un département où il n'en restait plus qu'une seule, d'ailleurs prête, comme elle l'a montré très clairement, à rejoindre l'intercommunalité qui se constituait.

Et puis, il était indiqué aussi qu'il fallait que les communautés aient une taille d'au moins 5 000 habitants. Cela laissait une certaine marge de manœuvre. Et en plus, au Sénat, on a dit : « *Ça ne va pas, pensons aux zones de montagne, aux secteurs ruraux désertifiés, prévoyons des dérogations.* »

Donc, quand il y avait une commune dans le cadre d'une communauté qui était située en zone de montagne, il pouvait y avoir des dérogations qui pouvaient s'abaisser à 4 000, 3 000, 2 500 habitants. C'est ce qui s'est produit ces dernières semaines et ces derniers mois, parce qu'il y a des préfets qui ont respecté l'esprit de la loi.

Et puis, effectivement, il y a eu des pouvoirs qui avaient été donnés aux préfets, pouvoirs exceptionnels, pour que cette loi soit mise en place dans les délais qui étaient impartis, pour que toutes les communes soient en interco, et pour que les tailles soient au minimum ce que j'ai dit.

Et pendant tous ces débats, vous avez entendu quelques grands élus urbains dire : « *Oui, certes, c'est ce qui était marqué dans les textes, mais le gouvernement a donné des directives qui allaient plutôt à l'encontre de ce qui était prévu dans le texte voté par le Parlement.* » Curieux, un gouvernement qui irait à l'encontre de la loi qui vient d'être votée ! Je n'avais jamais entendu ça. C'est époustoufflant ! Alors moi, j'ai eu connaissance effectivement de deux directives gouvernementales concernant l'intercommunalité, les schémas, la coopération intercommunale, une directive qui émanait du ministre Richert, et qui ne va pas du tout dans le sens que certains grands élus urbains de toutes tendances, de droite et



de gauche, nous ont dit ici et ailleurs. Et puis, il y a eu une autre directive du Premier ministre de l'époque, qui disait : « *Partout où, il y a quelques difficultés pour mettre en place l'intercommunalité, des délais seront accordés pour respecter la volonté des élus concernés.* » Cette directive a été ignorée, bafouée. Pas oubliée, parce que je l'ai rappelée en commission départementale de coopération intercommunale, et on m'a souri en disant : « *Mais nous, on applique les textes de la loi.* » J'avais rencontré le précédent préfet, à qui j'ai dit très officiellement : « *Il y aura d'énormes problèmes dans ce département avec ce que vous nous pondez, et notamment dans l'Ouest roannais. Il y aura une révolte. On va au devant de difficultés. La réponse du préfet aux deux parlementaires qui ont tenu ces propos dans son bureau a été : "Je fais ce que bon me semble."* » Bravo, pour quelqu'un qui représente l'Etat et le gouvernement.

Alors, nous avons aussi entendu quelques grands élus, toujours les mêmes, nous dire : « *Cette loi est mauvaise.* » C'est vrai qu'il y a eu des pouvoirs exceptionnels au préfet, avec des majorités assez bizarroïdes. Mais alors, ces élus urbains qui considéraient la loi comme mauvaise, et qui étaient souvent en même temps parlementaires, que ne l'ont-ils abrogée ou modifiée. Ils l'ont bien fait dans des délais extrêmement rapides pour le conseiller territorial. Que ne l'ont-ils fait ? J'ajouterai que dans ce département, il y a des gens qui se sont servis de la loi en la déformant, en la dévoyant, et je déplore franchement l'attitude de certains élus ; celle du préfet, celle de l'Etat, mais aussi de certains grands élus de droite et de gauche. Enfin, grands élus, dans tous les sens du terme ; c'est-à-dire des élus urbains qui ont en même temps des fonctions nationales. Pour conclure, je ne suis pas hostile à l'intercommunalité, mais il faut qu'elle soit librement consentie. Je préside une intercommunalité de dix-huit communes ; nous avons 12 000 habitants, et c'est une intercommunalité qui a été voulue et non imposée. Cette intercommunalité me semble pertinente, parce que nous avons pu réaliser des investissements et des services, notamment sociaux et culturels, que nous n'aurions pas pu mettre en place si nous étions restés en nous ignorant les uns les autres, dans nos petites communes rurales. Je voudrais dénoncer un certain nombre de choses, d'abord que la loi a été complètement dévoyée par certaines personnes, par certains élus et par certains hauts fonctionnaires ; que la démocratie, dans ce beau pays de France, a été bafouée, je choisis mon mot. Elle a été

bafouée ! Et aujourd'hui, on me dit : « *On va faire des économies en supprimant deux conseillers municipaux dans les petites communes, mais pas dans les grandes communes. Dans les grandes communes, non, on n'y touche pas.* » On va supprimer deux conseillers municipaux dans des communes qui ont neuf conseillers. J'en connais plusieurs dans notre territoire, qui vont passer de neuf conseillers à sept conseillers. En admettant qu'il y ait un malade, un décès, comment voulez-vous diriger une commune ? Et on me répond : « *Mais oui, mais les communes de cette taille, à quoi ça rime ?* » Eh bien moi, je suis fier qu'en France il y ait 36 000 communes et qu'il y ait des communes toutes petites ; et les exemples ; on les connaît à Cervières, à Montarcher et dans beaucoup d'autres endroits. Des communes de quelques dizaines d'habitants montrent leur dynamisme. Non seulement elles restaurent

leur patrimoine, mais elles ont des activités culturelles. Cela surprend quand on dit ça à Bruxelles ou à Paris, ils vous rient au nez. Mais on leur dit : « *Venez voir, venez un petit peu dans les trous perdus et vous verrez ce que ça donne.* »

Cet esprit de résistance qui s'était manifesté au moment des années 1940, 1944, 1945, on l'a célébré encore récemment au Sénat avec l'instauration d'une journée de la Résistance qui a été votée la semaine dernière. Je suis intervenu à la tribune. Eh bien, cet esprit de résistance du CNR notamment, il faut qu'il soit de plus en plus présent dans nos esprits. Toutes ces valeurs qui étaient incarnées par le CNR sont aujourd'hui, plus que jamais d'actualité. Merci.

■ Bernard Jayol

En matière de grands élus urbains qui se sont arrangés entre eux, l'exemple rhodanien est quand même un exemple de référence. Je vais donner la parole à Bernard Chaverot, maire de Montrottier

pour qu'il nous explique ce qui a bien pu se passer dans ce département et comment les élus municipaux vivent cette situation et où on en est maintenant.

■ Bernard Chaverot, conseiller général du Rhône, maire de Montrottier

Avant de vous parler de ce partage, parce que dans le département du Rhône on appelle ça le partage, je vais d'abord saluer Gérard Schivardi. Quand j'ai été élu conseiller général en 2004, il a été le premier que j'ai invité et qui est venu me donner un coup de main à Montrottier pour le lancement de la campagne, et ce qu'il vous a dit, il l'avait déjà dit à cette époque-là. Les gens qui étaient dans la salle, des Montrottois venus par sympathie pour leur maire, disaient : « *Mais Schivardi est fou ! On ne va pas supprimer les communes ! L'intercommunalité qui vient d'être faite, on ne va pas l'agrandir indéfiniment.* » Et il avait déjà cité cette histoire de Barcelone, je m'en souviens bien. Et là, vraiment, je vous garantis qu'on l'a pris pour un fou. A la sortie, on m'a dit : « *Il est sympathique, mais quand même...* » Eh bien, on y revient. Ce qu'il avait prédit ou senti avant d'autres, on y est. Et c'est pour ça que je suis là aujourd'hui, parce que j'ai toujours été à côté pour le soutenir dans ce combat pour dire : l'intercommunalité doit être libre et consentie. Et effectivement, on ne doit pas arriver à ce que j'appelle des « grands machins ». Je crois que c'est d'ailleurs de Gaulle qui parlait aussi de « grands machins », où on ne sait pas trop ce qu'il y a dedans. Mais enfin ce qu'on sait, c'est qu'à deux ou trois, on dirige absolument tout, et c'est sans doute ce qui est voulu. Il faut rappeler aussi que nos 36 000 communes gênent Bruxelles. Je n'arrive pas à comprendre qui elles gênent et qui est derrière. Ce fameux millefeuilles dont tu as parlé : c'est quelque chose, lorsque la loi de 210 a été votée, que j'ai tout de suite mis en avant. On nous parle de simplification du millefeuilles et on rajoute je ne sais combien de couches : les communes nouvelles, il y en a une pas très loin d'ici dans le Rhône, Thizy-les-Bourgs, fief de Michel Mercier. C'est une couche supplémentaire, parce



qu'une commune nouvelle n'est pas dirigée comme une commune traditionnelle. Les métropoles, les pôles métropolitains... On a rajouté je ne sais combien de couches en prétendant simplifier. Dernière chose, avant que j'intervienne véritablement sur le département du Rhône : l'économie à réaliser. C'est ce qu'on annonce au citoyen, qui, on le voit bien au travers des élections qui ont eu lieu ici, n'est pas si naïf qu'on veut nous le faire croire ; et qui, de temps en temps, lorsqu'on lui explique, comprend très bien que c'est totalement faux. Cette fameuse économie, c'est quelque chose qui me hérisse. Bernard Fournier l'a très bien dit sur les deux conseillers municipaux « économisés » : ça n'a aucun sens. Ce sont des gens, qui paient pour être élus. Soyons clairs, quand ils vont dans des réunions, on ne leur rembourse pas leur frais d'essence. Ils ne touchent aucune indemnité, ils sont là quand on a besoin d'eux, le soir, dans la journée, quand on leur

téléphone... Ce sont des gens qui participent plutôt à faire faire des économies à leur commune, et on veut les supprimer.

Même chose, lorsqu'on sera en intercommunalité, en grande intercommunalité. Je cite toujours l'exemple du fossé bouché sur ma commune. Qu'est-ce que je fais ? J'ai un adjoint ancien maçon à la retraite, c'est un vrai bonheur, je l'appelle. Dans la demi-heure, c'est résolu parce qu'il part avec sa paire de bottes et sa pelle et il règle le problème à 90 % tout seul, sans faire intervenir les employés, parce qu'il est allé voir que ce n'était pas grand-chose et il le fait. Lorsqu'on est en intercommunalité, si ça se passe un vendredi, on téléphonera à l'intercommunalité, je ne sais pas où elle sera, à 20 ou 30 kilomètres parfois, et on vous dira, oui. Mais quinze jours après, vous appellerez en disant : on n'a rien fait. On enverra le chef qui viendra voir, qui repartira et qui, quinze jours après, enverra un technicien qui passera deux heures pour régler le problème. Cela aura coûté combien ? J'essaie toujours de donner des exemples simples pour montrer que l'économie est fautive. J'en donne un dernier. Sur mon territoire, on est en train de mettre en place un schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur trois communautés de communes, dont une dans la Loire, canton de Chazelles, sauf Chazelles (ça, c'est encore autre chose). On avait une étude paysagère à faire et le président propose qu'on emploie un bureau d'étude qui coûtait je ne sais plus combien. En réfléchissant, j'ai fait la proposition de dire : mais si on employait un fonctionnaire pendant un an, en mission, ça nous coûterait deux fois moins cher, il serait à 35 heures par semaine et il travaillerait véritablement pour le territoire. C'est ce qui a été fait, et on a prouvé à la fois aux élus et à la population, que ça coûtait moins cher ; et pourtant, c'est un fonctionnaire, comme je l'étais, donc bon à rien et toujours en vacances et buvant le café trois fois par jour... C'est la définition du fonctionnaire, telle qu'on l'entend souvent.

Sur le département du Rhône, avec sa fameuse métropole, département partagé en deux, j'ai envie de dire, c'est le fait de deux hommes qui y avaient intérêt. Pour être très clair, Michel Mercier et Gérard Collomb, pour différentes raisons d'ailleurs. Ils ne sont pas du même bord politique, mais malgré tout, ils y avaient intérêt. Et un jour, ils se sont réunis, une histoire dans un café. On ne sait pas qui a proposé à l'autre. C'est un des rares secrets qui a été bien gardé. Ils se sont réunis, ils ont partagé le département et, trois jours après, ils ont annoncé ça. Ils avaient entre-temps téléphoné visiblement au ministre de l'Intérieur, voire même au cabinet de l'Élysée, qu'ils ont rencontré quelques jours après à Lyon, à la préfecture, au siège du conseil général ; et voilà, l'affaire était faite. Vous allez me dire : mais pourquoi les élus se sont-ils laissés faire ? Si vous regardez bien les élus lyonnais, il n'y a pas photo. Les conseillers généraux disparaîtront tous lorsque la loi sera votée. Rappelons que, c'est ce qu'ils rappellent tous les deux d'ailleurs, « *ce n'est pas nous qui décidons, c'est l'Assemblée nationale, c'est le Parlement* ». Ce qui est vrai. Les pressions font que je ne sais pas comment ça va se passer. Donc, les élus lyonnais avaient tout intérêt, même si dans les couloirs ils étaient fous furieux de la façon dont ça s'était passé, à tous « s'écraser » pour peut-être avoir une place après comme élus eurométropolitains ou maires d'un arrondissement ou que sais-je encore. Donc, ils n'ont strictement rien dit, si ce n'est dans les couloirs où ils protestaient. Pour ce qui est des élus ruraux, j'ai envie de dire que la pression de Michel Mercier, que je côtoie sans problème, est telle qu'il n'y a pas beaucoup de rébellion. On est un certain nombre à se rebeller, mais si vous avez regardé, là aussi,

la carte d'intercommunalité du Rhône, revue et corrigée par la CDCI, avec le préfet, on voit bien qu'il y a des endroits où il y a des fiefs et où certains ont mis la main dessus et ont fait une intercommunalité forcée. Je dois dire que sur mon canton, il semblait logique à certains qu'on regroupe au moins trois intercommunalités. Pourquoi ? Parce qu'il y a un syndicat intercommunautaire qui s'appelle le Simoly dont je suis le président et qui travaille depuis des années de façon tout à fait libre. On s'était mis ensemble au tout début pour traiter les ordures ménagères. Et puis, depuis, on a pris non pas des compétences, mais d'autres initiatives. Et on fait beaucoup de choses, on verra sans doute le premier méthaniseur sur ce territoire dans les années à venir. Donc, on est capable de travailler ensemble, lorsqu'il le faut. Mais le préfet avait bien dans l'idée d'essayer de faire une intercommunalité un peu plus grande. Il se trouve que j'ai rencontré ses services peu de temps avant le démarrage de la CDCI et que j'avais dit tout de suite : « *Attention, ne touchez pas, ça va faire mal !* » Comme ça été dit dans le Roannais, sauf que là, ils n'en ont pas tenu compte. Chez nous, on en a tenu compte, les services du préfet ont interrogé la plupart des conseillers généraux dans son bureau. Comme par hasard, je n'ai pas été interrogé, mais j'avais peut-être eu la langue un peu trop pointue avant, et ça ne s'est pas fait. En revanche, il a interrogé les présidents de communautés de communes, que j'avais averti en disant : « *A mon avis, ce qu'il veut faire, c'est ça. C'est une grande intercommunalité à trois cantons, ça vous intéresse ou ça ne vous intéresse pas ?* » Et les élus locaux ont dit : « *Non, pour le moment ça fonctionne très bien. On a des intercommunalités de 12 à 13 000 habitants comme ici qui fonctionnent bien, alors pourquoi aller faire plus grand ?* » Je leur ai dit : « *Si vous n'êtes pas d'accord, il va falloir le dire au préfet et le dire très fort de façon à ce qu'il comprenne que s'il s'embarque dans ce truc-là, on saura résister.* » Donc ça ne s'est pas fait, mais on voit bien l'étape suivante, parce qu'hier, j'ai regardé la carte de l'intercommunalité de la Loire. Il se trouve que Chazelles reste une toute petite intercommunalité, ce qui n'est pas logique par rapport au reste. Moi, ça me va très bien, mais ce n'est pas logique. Et on voit l'étape suivante, peut-être dans quatre ans, cinq ans, dix ans, je n'en sais rien : ce sera un regroupement plus important. Et j'entends les élus, à qui j'en parle très souvent, qui me disent : « *Ça ne peut pas être comme ça !* » Mais, ils me répondent aussi : « *C'est l'histoire, de toute façon, on n'y peut rien, ça va se faire.* »

C'est sûr que si on ne se bouge pas, s'il n'y a pas des gens comme vous qui êtes là, ça va se faire, c'est sûr ! Et c'est bien là le vrai problème ; et je crois que ma vraie colère, c'est envers les élus qui se laissent faire et qui sont contre. Ceux qui sont pour après tout, pourquoi pas ? Mais, ceux qui sont contre et qui disent : « *De toute façon, ça va se faire, alors il faut y aller, les 36 000 communes, il y en a trop.* » On ne doit pas laisser faire ça. Sur le partage du département, j'y reviens et je conclurai là-dessus. La métropole, très clairement – et si vous suivez l'actualité, les journaux, vous l'avez vu – veut tout prendre. Tout, les compétences du conseil général, les compétences des communes et même – ça a été dit – les compétences de la région, au moins pour une partie. On nous dit aussi que les 54 communes qui composent la métropole vont rester. Il va rester des maires ; c'est ce qu'à dit Gérard, ils géreront peut-être les cimetières ou peut-être même pas. Ce qui n'est pas le plus facile chez nous. On sait très bien qu'à terme, ces communes disparaîtront très clairement. Déjà, géographiquement, ce n'est pas simple de distinguer Lyon et sa banlieue. Heureusement qu'il y a quelques pancartes de temps en temps. Mais il n'em-

pêche que ces gens-là administraient ce qu'on pourrait appeler un quartier. Ce n'est peut-être plus véritablement une commune comme on l'entendait. Pour moi, ça reste une commune bien sûr. Pour certains qui passent à Lyon, c'est simplement un quartier, mais il n'empêche qu'il y avait une libre administration et quelque chose qui se faisait plutôt bien. Pour ce qui reste du département rural, on nous dit, on nous répète que 432 000 habitants, c'est ce qui restera, c'est parfaitement dans la moyenne nationale. Donc, tout va bien. Du côté de l'Est-Lyonnais, là aussi, ils ont résisté un petit peu ; ils ne veulent pas rentrer dans la communauté urbaine, mais ça ne pourra pas durer longtemps comme ça. Ils vont être complètement isolés là-bas derrière, coincés entre l'aéroport de Satolas et le Grand Lyon. On sait que ça ne va pas s'arrêter là.

Voilà, sur ce partage, parce qu'il s'agit bien d'un partage entre la métropole et le département : « *Tu gardes ça, moi je garde ça* » et tout va bien. J'en veux terriblement à certains élus qui se laissent faire. A la CDCI, dont je suis membre, j'ai toujours dit aux élus locaux – il y en a dans le nord du département qui voulaient résister – que je les suivrais sans aucun problème. Simplement par

principe, on le répète avec Gérard depuis très longtemps, on suit la volonté des élus locaux qui eux-mêmes devraient avoir l'assentiment de leur concitoyens. Ce n'est pas toujours facile d'aller l'expliquer. C'est évidemment quand on ne leur explique rien, quand on leur dit que supprimer quelques couches ou quelques communes, ça va faire des économies, si on ne leur explique que ça, ils ne peuvent être que pour. Bien entendu, tout le monde est pour faire des économies. Là encore, il faut leur prouver que c'est faux et il faut lutter.

Nous n'avons qu'une seule solution : expliquer et redire ce que nous pensons : la libre administration des communes (base de la démocratie) et des communautés de communes. Seuls les élus locaux peuvent choisir la façon dont ils désirent se regrouper.

**Signez, faites
signer la lettre
au Président
de la République**

Cécile Cukierman, sénatrice de la Loire

Merci et bonjour à tous les élus du département, et ceux d'autres départements pour certains que je connais, pour d'autres pas encore. Cela exprime la diversité des présents et en même temps une seule problématique qui est le devenir de nos territoires et plus largement de notre République. Je souhaite donner mon avis en trois points sur la situation et sur l'actualité récente et comment utiliser de façon efficace les mois qui viennent.

Je crois que ce qui s'exprime depuis plusieurs décennies et plus particulièrement depuis dix ans, ce que vous avez décrit, témoigne d'une volonté de libéraliser les territoires et de les mettre en concurrence.

A ce jeu-là comme dans tous les domaines, ce sont toujours les plus gros, les plus riches qui l'emportent. On pourrait bien sûr parler aussi de la richesse humaine qu'il y a dans de nombreux territoires, mais les enjeux des territoires de plus en plus grands, et en particulier les métropoles, démontrent bien que ce n'est pas leur propos.

Au contraire, il s'agit d'une volonté d'aller vers plus de compétitivité, plus de rentabilité au détriment du reste qui, parce que non « rentable », devrait être délaissé.

On retrouve bien les logiques qui prévalent aujourd'hui dans les services publics. On voit aussi, et cela a été dit, le même mépris envers les élus locaux. Je le regrette car cela avait été dit largement lors des états généraux organisés par le Sénat. Il y avait au contraire la forte demande d'un statut de l' élu qui lui permette de prendre toute sa place et à toutes les échelles dans notre démocratie.

Actuellement, plus l' élu consacre de temps au mandat qui est le sien et parfois de l'argent personnel, et moins il a de reconnaissance. Le fait que ce statut n'ait jamais abouti démontre bien que les élus locaux de petites communes, ceux qui font vivre le territoire, sont méprisés car on pense que l'avenir ne se fera pas avec eux. Or c'est l'inverse.



Rappelons également qu'il y a quelques années, sous le précédent gouvernement, il y avait eu la tentative qui n'a heureusement pas abouti, de remplacer le ministère de l'Aménagement du territoire par celui de la Compétitivité, la DATAR n'existant plus, remplacée par la direction des compétitivités. Et c'est de ce cadre que découle la situation qui a été décrite.

Je ne vais pas revenir ici sur les détails de la loi de 2010. Je n'étais pas sénatrice à cette époque, mais mon groupe avait voté contre cette loi. Aujourd'hui, il a su rassembler une majorité au Sénat pour l'abrogation du conseiller territorial, mais il n'a pas réussi à rassembler une majorité pour aller jusqu'au bout de l'abrogation de la loi de 2010. Ce n'est pas par manque de volonté, mais la majorité sénatoriale actuelle ne s'entend pas sur cette question.

On voit bien d'ailleurs aujourd'hui, dans la diversité des élus présents, que cette question traverse toutes les forces politiques. Cela nous invite à travailler ensemble pour la résistance, la rébellion, pour être plus actif, en tout cas pour travailler ensemble à

d'autres logiques d'aménagement du territoire. Les élections sénatoriales de 2011 ont été marquées très fortement par une attente des élus locaux pour qu'un certain nombre de mesures puissent être prises. L'objectif de lancer les états généraux partait de cet état d'esprit. Je regrette effectivement que ce qui a permis ce changement politique au Sénat ne se soit pas traduit dans les actes attendus. En politique, il est important de respecter ce pour quoi on a été élu.

On a bien sûr des points de vue différents, et les électeurs choisissent, mais il faut respecter ses engagements. Je dis cela par rapport aux prochaines élections municipales où les représentants dans l'intercommunalité devraient être désignés par fléchage. Et c'est un problème, car à l'occasion de la préparation des états généraux du Sénat, les 20 000 élus locaux ayant participé à leur préparation ont dit leur opposition au fléchage. Or la majorité actuelle va voter le fléchage.

On nous parle de millefeuille, mais soit on instaure une collectivité territoriale supplémentaire, soit on en remplace une par une autre. Sur la question de la CDCI, je ne partage pas les règles qui ont conduit à sa mise en place. Le groupe que j'ai rejoint depuis avait voté contre. Je ne pense pas que ce soit à un élu qui n'est pas le représentant d'un territoire de donner son avis sur l'avenir de ce territoire. C'est pourquoi, à la première CDCI, je m'étais abstenue. Cela, je l'ai fait ayant contesté précédemment la loi. Dans les mois qui viennent, l'objectif sera d'empêcher le vote de certaines lois plutôt que de regretter ensuite que celles-ci aient été votées et de tenter d'améliorer localement les règlements votés nationalement.

**Signez, faites
signer la lettre
au Président
de la République**

Je vous ai trouvés, chers collègues, très optimistes sur les années qui viennent. L'acte III de la décentralisation devrait nous être proposé sous la forme de trois textes. Celui sur les métropoles ; ensuite, celui sur l'organisation des régions et des départements ; et enfin, celui sur l'égalité des territoires. Selon cette logique, on parlera de l'égalité des territoires une fois que tout sera réparti ! C'est un jeu d'équilibre qui est très peu pertinent sur ce qui nous intéresse ici. Il semble que le forcing se fasse pour que le premier texte sur les métropoles soit examiné le 29 mai. Il semble que le Conseil d'Etat valide le projet du gouvernement en le changeant très peu. Je pense que tout sera fait pour que cela se mette en place pour le 1er janvier 2015.

Le printemps doit être utilisé d'abord dans les départements où les schémas ne sont pas arrêtés. Pour le reste, en tout cas, et c'est le choix que nous avons fait avec mon groupe, nous utiliserons les trois textes qui viennent, en rappelant que nous ne partageons pas ce qui est proposé, pour revenir sur les schémas qui n'ont pas obtenu la majorité des accords afin de les modifier en trouvant la rédaction législative qui le permette et obtenir de facto l'abrogation de la loi de 2010. Si la raison l'emporte, nous pouvons obtenir un nouveau schéma d'ici aux élections municipales. Il faut se mobiliser pour l'obtenir avant 2014.

Il nous faut rester en liaison, continuer à nous informer mutuellement. Nous sommes élus parlementaires de ce département, mais nous sommes intéressés par les informations qui viennent d'autres départements. N'hésitez pas à interpeller les élus parlementaires qui ne sont que les traits d'union entre les territoires et les décisions nationales. Et pour être un trait d'union, il faut avoir de l'écoute des deux côtés. Vous ne nous dérangez pas lorsque vous nous interpellez, vous nous aidez au contraire et vous participez à l'exercice de la démocratie que certains voudraient voir réduite aujourd'hui.



Les élus de la « Plaine et Côte Roannaises » de retour à Roanne le 12 janvier 2013, après avoir porté collectivement leur démission à la préfète de la Loire.

■ Bernard Jayol

Bruno Vennin, c'est notre « grand témoin ». Il a été député de la Loire entre 1981 et 1986 ; il était conseiller régional lorsque le conseil régional a été élu à la suite de la loi de décentralisation au suffrage universel direct. Il a été aussi conseiller municipal et adjoint à Saint-Etienne, et conseiller général d'un canton de Saint-Etienne. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le côtoyer dans le

■ Bruno Vennin, ancien député de la Loire

Bernard Jayol est gentil avec moi, je vais être gentil avec lui. J'ai beaucoup apprécié aussi sa façon de se placer en politique, dans la durée. J'ai beaucoup apprécié qu'il ait réussi à se séparer de certaines adhésions politiques qui, à un moment ou un autre, mettent en contradiction les hommes ou les femmes politiques avec leurs convictions. Je crois que c'est quelque chose d'essentiel.

Et je voudrais aussi rendre hommage à votre équipe, aux quinze communes qui ont fait le travail qu'elles ont fait, à la façon dont elles l'ont fait. Je crois qu'elles ont marqué une étape importante dans l'esprit de la démocratie. Elles avaient un projet cohérent. Les autorités de l'Etat n'en ont pas voulu, je crois qu'ils ont eu grand tort. Et ils s'en mordront les doigts.

Evoquer mon expérience d'élu, c'est évoquer le chemin de la décentralisation. Je ne vais pas vous raconter ma vie, rassurez-vous. J'ai été élu conseiller général en 1976. Nous délibérons, il faut s'en souvenir, sur les rapports qui avaient été émis par les services de l'Etat, présentés par le préfet, exécutés après vote sur les services de l'Etat. Ça, c'était la situation du département en 1976. En 1977, j'ai été élu conseiller municipal et adjoint au maire. Quand nous délibérons, le maire n'oubliait pas de dire : attendez quinze jours, car nous avons à supporter le visa des autorités de l'Etat sur nos délibérations. Et quand j'ai été élu député en 1981, j'ai été *ipso facto* membre du conseil régional, sans avoir été élu. A ce moment-là, j'avais le conseil général, le conseil municipal, la région et l'Assemblée nationale. J'étais un vrai cumulard. Et c'est absurde, je l'ai éprouvé moi-même, je vous le dis.

Ce qui était à la base de cette situation, c'était la tutelle de l'Etat, générale, la confusion des rôles entre l'Etat et les collectivités territoriales, et l'absence de démocratie réelle devant l'Etat, entre les collectivités territoriales et l'Etat.

En 1981, il y a eu l'élection de Mitterrand et un ministre a été nommé, Gaston Defferre, qui était un bon ministre. C'était un homme de grande expérience et il a marqué l'histoire de notre pays à plusieurs égards. Je voudrais rappeler aux gaullistes ici présent que Gaston Defferre a été l'initiateur de la décolonisation des colonies africaines ; c'est la première loi Defferre de 1956 qui donnait la possibilité aux collectivités africaines qui faisaient partie de l'Union française, débris de l'Empire français, de pouvoir s'émanciper. Et cette émancipation a été « parfaite », entre guillemets, par le général de Gaulle, président de la République à partir de 1958.

Huit mois après l'élection de Mitterrand, le 19 février 1982, la loi Defferre était publiée au JO. En huit mois, la question de la décentralisation a été politiquement réglée ; d'abord juridiquement et ensuite politiquement. Il y avait les assemblées élues, ça concernait la région, il y avait le vote et la disposition des recettes par les collectivités territoriales ; et il y avait les transferts de com-

groupes dont nous faisons partie à l'époque et j'ai gardé d'excellents souvenirs de ses prises de parole et de ses prises de position. Je lui passe la parole et je pense que même s'il n'a plus de mandat, il est à l'écoute et soucieux du devenir de nos institutions et de la République.



ptes, compensées financièrement, de l'Etat vers les collectivités territoriales.

Nous avons été enthousiastes. Et les gens de droite qui à l'Assemblée nationale (je ne sais pas comment ça s'est passé au Sénat) s'étaient battus comme des chiens contre la loi Defferre, ont été parmi les meilleurs artisans de l'application de la loi Defferre. Parce qu'ils se sont concrètement rendu compte que chance leur était donnée d'agir sur leur avenir, sur leurs rapports avec leurs électeurs, etc. D'ailleurs, qu'est-ce que l'esprit républicain ? C'est l'application de la loi quand elle est votée. Mais avec l'esprit républicain, c'est-à-dire en tenant compte de la réalité et de ce qui est échangé entre les électeurs et les élus.

Mais le temps de la réforme de l'Etat est un temps institutionnel long. Et il a fallu des années pour que la loi de 1982 soit confirmée, organisée, amplifiée par les autres lois Defferre. Par exemple, en 1983, il y a eu une loi qui a réglé les problèmes d'action sociale au niveau du département, et la répartition entre l'Etat et le département sur ces questions-là. Et il y en a eu d'autres, l'Education nationale, etc. On a commencé à réglementer le cumul des mandats, une tare de notre démocratie, seulement dans les années 1990 et le travail sur ce point n'est pas encore achevé.

Et au cours de ce processus, on a bien vu des avantages et des inconvénients, des possibilités ouvertes et des difficultés créées. Je n'en dirai que deux mots, mais ça vaut la peine de les évoquer, parce qu'on aura cette situation-là à partir du moment où le prétendu acte III sera voté.

Côté positif, côté du progrès, de vraies responsabilités ont été confiées aux collectivités territoriales ; et à part entière, sans que, sauf question de légalité, l'Etat intervienne. Un débat de proximité a été créé. Anecdote : j'ai été élu conseiller général et conseiller municipal, comme je vous l'ai dit. J'étais donc membre du conseil d'administration d'établissements scolaires. Après la décen-

tralisation, à partir de 1986, j'ai continué à siéger dans des établissements. Et j'ai vu l'extraordinaire différence qu'il y avait dans l'attitude de mes interlocuteurs de conseil d'administration vis-à-vis de moi. Parce qu'ils avaient en face d'eux des gens qui n'avaient pas de responsabilités municipales, mais qui écoutaient, dialoguaient ; et moi je me suis beaucoup investi là-dedans ; l'Education nationale n'était pas ma spécialité. Mais je vous cite cela parce que ça montre que la démocratie peut progresser dans certains cas.

Il y a eu une prise en charge progressive de leur territoire par les élus. Cela a été un élan remarquable. Et quand j'entends dire qu'avec 500 000 élus territoriaux on a trop d'élus en France, que c'est une dépense inutile, les collègues qui m'ont précédé l'ont dit : c'est incroyable de tourner en négatif un fait qui est extraordinairement positif.

Car que sont les 500 000 élus territoriaux français ? Ce sont des agents de la démocratie locale, du développement local. Ce sont eux qui ont la capacité de le faire advenir. Même si c'est l'Etat qui donne les directions, ensuite il va falloir faire. Les fonctionnaires sont là pour exécuter, intelligemment et avec cœur, mais ce n'est pas eux qui prennent les responsabilités. Ce sont les élus. Et ça c'est un acquis considérable de cette réforme.

Alors, brièvement, **les côtés négatifs, les difficultés.** D'abord, il y a le fait que l'Etat n'est pas toujours digne de confiance, il faut le dire. Dès le début, on a vu que ce qui avait été confié aux communes, aux départements ou à la région, en disant : on vous donne la somme que vous allez dépenser, et elle évoluera comme les prix... Et un, deux ou trois ans après c'était fini. Les collectivités territoriales en ont été de leur poche. L'Etat se décharge de responsabilités, et il n'est pas capable de tenir sa parole pour le soutien à cette décharge.

Et ça c'est générateur de graves inégalités. J'ai donc été conseiller régional, j'ai remarqué au cours de mes deux mandats de conseiller régional que les sommes consacrées aux lycées avaient été multipliées par quatre ou cinq. Mais il y a sûrement des conseils régionaux qui n'en ont pas eu les moyens. La région Rhône-Alpes est riche, relativement. Mais il y a des régions pauvres, la Corse, le Limousin, d'autres encore. Ont-elles les moyens, et où est la solidarité entre les collectivités territoriales ?

Et puis, il y a les doublons et l'empilement. Réfléchissez-y. Je sais que ce n'est pas populaire de le dire, mais la clause de compétence générale prête à discussion. Au point où on en est de l'organisation du territoire, il faut quand même en rediscuter sérieusement. Et l'une des faiblesses, je pense, de ce qui s'annonce dans la prochaine réforme, c'est que ces questions-là ne vont pas être traitées de manière cohérente et effective. Et ça, c'est un vrai problème.

Et il y a un autre défaut de la réforme : on a beaucoup misé sur les élus et, même si des élus ont fait beaucoup d'efforts, on a très peu misé sur le peuple citoyen. Et ça, la démocratie territoriale, si elle n'est pas accompagnée de la démocratie républicaine, de la participation des hommes ou des femmes, des citoyens, à cette démocratie, elle est largement amputée.

La nature de la « réforme » qui se profile : elle se dessine en creux de mes propos avec les projets de réformes territoriales qui sont en train de se présenter. La priorité à la création d'une nouvelle structure métropolitaine ? On croit rêver. On nous parle de « simplifier le mille-feuilles » et on crée de nouvelles structures.

Nouvelles structures destinées non pas à être appropriées à ce dont ont besoin les citoyens, mais aux besoins de l'économie néolibérale mondiale. On est en train de fabriquer un modèle que j'appelle le modèle de Chongqing. C'est la plus grande commune du monde. Elle a environ la superficie de la région Rhône-Alpes, et 28 millions d'habitants. C'est en Chine, tout est dilaté en Chine. Mais tenter de nous faire croire qu'en instituant de grandes métropoles qui vont aspirer la richesse de nos territoires, on peut respecter la démocratie et l'esprit républicain, c'est une mauvaise blague. En fait, il s'agit d'une soumission à la logique néolibérale du libre-échange des hommes, des biens, des services, logique formidablement accélérée par la concentration : les grandes agglomérations auront ainsi le pouvoir de conformer l'espace selon leurs intérêts. Il s'agit de donner des gages aux « barons » des grandes villes et d'accélérer la technocratisation de la gestion territoriale, au lieu de la démocratiser.

Cette priorité conduit à négliger la nécessaire remise en ordre de la gestion des collectivités, qui se marchent souvent sur les pieds. Elle met de côté le renforcement de l'intercommunalité que nous avons commencé à expérimenter et qui présente de nombreux avantages sur les plans de la gestion de proximité et, si l'on veut s'en donner la peine, d'une gestion à moindre frais que permet une adaptation plus rigoureuse aux besoins et aux possibilités de chaque collectivité. Elle met de côté la solidarité qui doit s'exercer sur le territoire français entre collectivités riches et pauvres. Elle met de côté le nécessaire inventaire des responsabilités de chaque niveau de collectivité et les arbitrages à faire pour éviter les doublons, la dispersion des compétences et des moyens, pour réduire les coûts et améliorer les services publics plutôt que de les laisser partir aux mains de groupes mondiaux privés. Et je le redis en conclusion de cet éclairage par l'histoire et notre expérience : la démocratie se joue dans le face à face et le contact entre les citoyens, leurs élus et les services dont ils disposent. Elle se joue en valorisant le dialogue républicain, en misant sur l'intelligence collective des citoyens et non en forçant les communes, ce précieux legs de notre histoire, dans des cadres technocratiques qui font marcher à l'envers ce que nous avons engagé voici trente ans : la décentralisation, celle qui élargit le pouvoir des citoyens et renforce la démocratie.

Alors que c'est clairement urgent, on néglige de remettre de l'ordre dans la gestion des tâches publiques par les structures républicaines. On a l'impression que les trois quarts de la France n'intéressent pas nos gouvernants. On a l'impression que l'espace rural, les spécificités, les qualités des territoires sont ignorés. On a l'impression que les grands élus... D'ailleurs je ne sais pas pourquoi on parle des grands élus, il n'y a pas de petits et de grands élus. Elus de grandes ou de petites communes, dans l'esprit de la République, ils ont la même autorité. Quand ces « grands élus », ces barons franchissent les limites de leur territoire, rien ne les intéresse particulièrement. Ils ont une vision « touristique » des espaces ruraux. Et pourtant, c'est là qu'habitent plus des deux tiers de la population française.

C'est le moment de le dire : *« Defferre reviens, ils sont devenus fous ! »*

**Signez, faites
signer la lettre
au Président
de la République**

■ Bernard Jayol

Jean-Michel Delaye est un élu d'Alsace. Demain il y a un référendum sur ce territoire. Donc, il est important qu'il nous dise comment on a pu en arriver là, comment se présentent les choses et s'il y a un espoir que le NON l'emporte. Ce serait un succès

■ Jean-Michel Delaye, conseiller municipal à Brumath, Bas-Rhin

La fusion des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin avec la région Alsace s'inscrit dans le cadre de la réforme territoriale du 16 décembre 2010 : c'est l'article L. 422. C'est parce que cette réforme territoriale n'a pas été abrogée que la possibilité de fusion des trois collectivités est possible. Nous l'avions dit aux représentants de Mme Lebranchu le 17 décembre dernier. En Alsace, nous connaissons bien Philippe Richert, auteur du projet de conseil unique d'Alsace, puisqu'il préside la région. En septembre 2011, sur France Bleu Alsace, à un journaliste qui l'interrogeait : « Pourquoi faites-vous cette fusion des deux départements et de la région ? », il avait répondu : « Parce que l'on perdrait la note AAA de la France auprès des marchés financiers. » (...)

S'ils arrivaient à fusionner les deux départements avec la région, il y aurait ensuite un deuxième temps, car on ne fusionne pas les collectivités pour ne rien en faire.

La collectivité unique qui en résulterait prétend récupérer des compétences réglementaires, c'est-à-dire de pouvoir déroger et adapter le Code du travail. En Allemagne, il n'y a pas de Smic, il n'y a pas les 35 heures... donc l'objectif annoncé au nom de la compétitivité est de casser le Code du travail.

Je suis conseiller municipal, mais par ailleurs syndicaliste de la fonction publique territoriale. La possibilité qu'aurait le conseil unique de s'émanciper du cadre national du Code du travail ou des conventions collectives est la raison pour laquelle les organisations syndicales confédérées, comme la CGT et FO, et localement, la FSU et Solidaires, ont fait campagne pour le non.

Je suis membre du Parti ouvrier indépendant. Nous avons appelé à voter non. Le Parti communiste et le Front de gauche appellent à voter non. Europe Ecologie-Les Verts appellent à voter oui. La fédération du Parti socialiste du Bas-Rhin appelle à voter non. Celle du Haut-Rhin appelle à voter oui. Le maire UMP de Colmar ne fait pas campagne pour le oui ; il a exprimé son hostilité au conseil unique. L'ancien président UMP du conseil général du Haut-Rhin appelle à voter non. J'ai fait de nombreuses réunions avec une conseillère régionale socialiste pour le vote non, car elle ne veut pas que l'Alsace devienne une région autonome. Avec ce conseil territorial unique, ils ont réveillé les velléités des autonomistes. On voit des affiches qui fleurissent

■ Bernard Jayol

Merci pour ton intervention, Jean-Michel. Bon retour en Alsace, une Alsace qui reste dans la République. Nous attendrons le résultat du référendum demain, en ayant espoir que ce sera un échec pour les tenants du démantèlement de la République et la

d'ampleur. Je vous rappelle les propos de Xavier Bertrand : si ce référendum réussit, alors le rouleau compresseur, qui connaît des ratés depuis quelques semaines, va repartir de plus belle !



dans le département telles : « Tous unis contre Paris » Dans sa brochure de propagande pour le oui, Philippe Richert a indiqué qu'il fallait que l'on se regroupe face à Paris.

Alors, je ne sais pas ce que donnera le référendum. Il est probable que le projet échoue, avec une majorité de votes non dans le Haut-Rhin, et peut-être une majorité de vote oui dans le Bas-Rhin, sans que pour autant ils atteignent les 25 % d'inscrits. Avec l'acte III et la première partie qu'ils veulent inscrire au Conseil des ministres, c'est le processus d'euro-régions, avec les métropoles à géométrie variable, qui se profile. C'est l'éclatement de la République. Or le président de la République se doit d'être le garant de l'unité de la République et de l'égalité des droits. Nous avons raison de nous adresser à lui. »



Conférence de presse contre le Conseil unique d'Alsace.

livraison des services et équipements publics aux entreprises du CAC 40. Gérard Dumas va nous donner des précisions pour le repas.

■ Gérard Dumas

Merci Bernard ; je tiens à conserver cette compétence ! Nous allons maintenant passer à table. Pour ceux qui ont leur ticket de repas, pas de problème, vous pouvez vous mettre à table où vous

■ Bernard Jayol

On pourrait commencer par un témoignage d'un élu de l'agglomération parisienne. La parole à André Yon du Val-de-Marne.

■ André Yon,

adjoint au maire de Boissy-Saint-Léger, Val-de-Marne

Chers collègues, chers amis, chers camarades,

Nous sommes trois élus de la commune de Boissy-Saint-Léger, dans le Val-de-Marne, ici présents. Si vous avez lu les petites contributions qui vous ont été envoyées avant cette rencontre, je suis signataire d'une contribution, avec Moncef Jendoubi, un autre adjoint au maire de notre commune, où nous avons avant tout cherché à établir le fait que la région parisienne n'était évidemment pas épargnée par l'intercommunalité forcée. Là aussi, la métropolisation, c'est l'éclatement de la République.

Avec les collègues qui président cette réunion, j'ai fait partie des délégations qui ont été reçues au mois de décembre au ministère de M. Valls et à celui de Mme Lebranchu. Une phrase que nous avons dégagée après ces deux délégations mérite d'être rappelée. Nos interlocuteurs nous ont répondu en substance : « *Oui, d'accord, cette loi du 16 décembre 2010, ce n'est pas notre loi, mais c'est la loi.* » Aujourd'hui, nous vivons les conséquences de ce que nous pourrions appeler « un manque de courage », peut-être même une véritable servilité à l'égard des institutions. Il en découle surtout une situation qui place un grand nombre d'entre nous dans une situation impossible par rapport à nos propres mandats.

Je voudrais citer le maire de Lyon, Gérard Collomb : « *Aujourd'hui, je représente un milliard et demi d'euros. Avec la métropolisation, je représente cinq milliards !* » Il disait cela par rapport à la métropolisation telle qu'elle a été prévue par la loi du 16 décembre 2010, une loi qui aurait parfaitement pu être abrogée ! On sait aujourd'hui que, sur ces cinq milliards, deux sont déjà réservés à l'entreprise Vinci. On a ici une idée de la direction où nous emmène la métropolisation à travers le piétinement général des départements et des communes.

On ne peut s'empêcher d'y voir une des conséquences des traités européens exigeant l'ouverture des services publics à la concurrence ainsi que la réduction du nombre de communes dictée par la politique d'austérité découlant du TSCG.

Je voudrais dire ici : merci à nos amis roannais, merci pour l'accueil bien-sûr, merci pour l'organisation de la réunion, merci pour le repas mais, surtout, merci pour la démonstration que vous avez faite il y a quinze jours en vous faisant réélire aussi brillamment, parce que, pour nous tous, c'est la démonstration que l'on peut s'en sortir. Manifestement, la grande majorité de la population est pour la défense des communes.

trouvez les entrées. Pour les autres, vous pouvez acheter votre ticket à Rose-Marie à l'entrée. Nous essaierons de reprendre la discussion à 14 h 30. Je vous souhaite un bon appétit.



Alors, bien sûr, il y a des discours, il y a des mensonges, il y a des manœuvres, mais vous avez permis de nous confirmer que la grande majorité de la population de ce pays est pour la démocratie ! Or la base de la démocratie, c'est la liberté des communes ! La démocratie, c'est avant tout la volonté du peuple ! Espérons que demain, en Alsace, elle réussira à s'exprimer. Indépendamment de tous les pièges et de toutes les manœuvres, insistons là-dessus. Grâce à vous, notre perspective, c'est bien la victoire. Nous gagnerons parce que nous allons nous battre. Je suis tout à fait d'accord avec la proposition qui a été faite tout à l'heure par Jean Bartholin de nous tourner maintenant vers la présidence de la République.

Je voudrais maintenant m'arrêter sur une question concernant l'Ile-de-France. Celle-ci a été largement absente jusqu'ici de la bataille contre l'intercommunalité forcée. Pourtant, nous sommes concernés et je vais essayer de montrer en quoi.

Avant cela, je voudrais revenir sur le séquençage en trois de la loi Lebranchu.

Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a déclaré exactement : « *La première partie sera consacrée aux métropoles, Paris, Lyon, Marseille, mais aussi les grandes métropoles de provinces et les grandes villes. La deuxième partie aux régions, et un troisième texte se consacra aux solidarités territoriales qui concernent notamment l'avenir des départements, l'avenir des communes et l'avenir des intercommunalités (...). Cette grande réforme de la décentralisation donnera à nos territoires cette dynamique dont ils ont besoin (...). Nous commencerons donc par un premier étage qui est celui des métropoles, un deuxième texte en octobre sur les régions, et ensuite viendra celui sur les solidarités territoriales.* »



D'autres collègues sont intervenus tout à l'heure sur cette question, mais il convient de mettre en évidence l'imposture qu'il y a dans cette affaire. Prenons donc l'exemple de la région parisienne qui vaut naturellement ailleurs.

L'article 75 et l'article 78 de ce projet de loi Lebranchu, avant séquençage, stipule : « Dans les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, les EPCI à fiscalité propre regroupent plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave faisant un ensemble de plus de 300 000 habitants. »

300 000 ! On se dit : la démocratie de proximité, ça n'existe plus, les élus on ne les connaît plus... On voit très bien où ils veulent en venir. Ma commune est en communauté d'agglo depuis longtemps et compte 103 000 habitants. C'est déjà beaucoup trop. Ce n'est pas le moment d'expliquer ici les difficultés qui en découlent. Hélas ! Ces difficultés n'empêchent nullement le législateur de passer à des agglos de 300 000 habitants ! Il n'y en a aucune aujourd'hui dans notre département. Cela veut dire que tout le maillage actuel en région parisienne va être complètement bouleversé. Les combines, les manœuvres, les tractations doivent y aller bon train en ce moment, dans le dos, naturellement, de la population.

Que vaut le séquençage ? Est-ce un recul ou une tentative de nous tromper ?

Je voudrais prendre un exemple. Comme adjoint, je suis chargé du logement, confronté à un sacré problème. Lorsque nous avons été élus en 2008, il y avait 698 demandeurs de logement. Aujourd'hui, malgré tout le travail fourni, nous avons 830 demandeurs de logement dans notre commune de 17 000 habitants, pour ne prendre que les demandeurs de la ville, avec 1 850 en plus qui habitent ailleurs et voudraient venir habiter chez nous. Vous avez ici ce que l'on a coutume d'appeler la « crise du logement », mais qui recoupe une misère, une indignité pour toute

une partie de la population. Eh bien, que dit l'article 77 de la loi de Mme Lebranchu ?

« La métropole de Paris peut bénéficier de compétences dérogatoires pour la création et l'aménagement concerté et la délivrance de permis de construire. »

Autrement dit, le PLU que nous avons élaboré depuis trois ans va se trouver vide de tout contenu.

Si demain la métropole Ile-de-France décide d'installer une décharge de produits dangereux derrière le lycée de la ville, le maire, qui ne fera pas forcément partie des instances de direction de la métropole, et même s'il en fait partie et qu'il vote contre, combien pèsera sa voix ? Nous serons ainsi complètement déposés de la maîtrise de notre propre sol.

Et on voudrait nous faire croire aujourd'hui que, face au mécontentement de la population, le séquençage va permettre une discussion sur l'avenir des communes... Mais s'ils votent la première partie sur les métropoles, tout sera cousu, on le voit bien ! On ne peut pas accepter ce qui n'est qu'illusion.

Les rapporteurs ont bien fait d'expliquer que cette réunion de Saint-Haon-le-Châtel aujourd'hui est historique. Oui, parce qu'elle se tient sur la base de votre réélection témoignant du soutien total de la population. Et l'initiative proposée de s'adresser au président de la République, qui doit faire respecter le suffrage universel, est un point d'appui partout et pour tous, pour chacune de nos communes.

Le séquençage est à la fois un recul et à la fois un piège. On ne va pas s'en sortir en discutant champ par champ, schéma par schéma. Nous avons parfaitement raison, dans la continuité de notre proposition de loi qui est maintenant contresignée par 600 élus, de nous tourner nationalement vers la présidence de la République.

Bernard Jayol présente la lettre au Président de la République

...pour lui demander de nous recevoir afin de lui exposer et de poser les problèmes que nous rencontrons, et surtout la nécessité de remettre d'aplomb l'acte III de la décentralisation puisque c'est ainsi qu'il avait présenté les choses au cours de sa campagne électorale, afin que l'on soit vraiment dans un acte III de la décentralisation et non pas dans un acte I de la concentration, centralisation, comme nous l'avons dit à travers les interventions jusqu'à présent.

Je vais vous donner connaissance de ce projet de lettre. Nous vous proposons de la contresigner :

« Monsieur le Président de la République,

Nous sommes 90 élus de toutes tendances politiques, de 24 départements, réunis ce samedi 6 avril à Saint-Haon-le-Châtel (Loire), qui avons signé avec plus de 600 collègues la proposition de loi : "L'Assemblée nationale décide de rétablir le libre choix des communes de s'associer ou de se dissocier librement dans le cadre de la coopération intercommunale, conformément au mandat explicite de la population."

Nous savons et vous savez aussi, Monsieur le Président, que l'immense majorité des élus de ce pays est attachée à ce principe républicain, hérité de la Révolution française, de libre administration des communes.

Nombreux sont les élus qui attendaient que vous abrogiez la loi du 16 décembre 2010 du précédent gouvernement imposant le regroupement forcé des communes.

Or votre décision de proroger cette loi, notamment son article 60 (*) ainsi que les SDCI qui en découlent, est en contradiction avec le mandat que nous a donné la population.

Nous avons pris bonne note que, quatre jours avant notre rencontre de Saint-Haon-le-Châtel, le gouvernement avait cru nécessaire de reconsidérer le projet de loi dit « acte III de la décentralisation », préparé par Mme Lebranchu.

Nous constatons que l'avenir des communes, des communautés de communes et des départements est renvoyé à la troisième tranche.

Dans une loi qui aurait comme préoccupation d'asseoir la démocratie et la République, la commune devrait être au premier plan de la préoccupation du législateur, mais de toute évidence, ce n'est pas le cas.

Sans doute ce report est-il la conséquence de l'opposition grandissante dans tout le pays aux projets d'intercommunalité forcée, et nous voulons croire que le délai ainsi donné sera mis à profit pour reconsidérer complètement le projet de loi et que sera rétablie la liberté des communes de s'associer librement.

Mais pour cela, Monsieur le Président, il ne faudrait pas que la première tranche du projet de loi instituant les métropoles et traitant du fait métropolitain scelle le sort des communes, des communautés de communes et des départements !

Monsieur le Président de la République,

Au moment où plus que jamais s'impose la nécessité de rétablir le libre choix des communes de s'associer ou de se dissocier librement, nombre d'entre nous n'ont pas eu d'autres choix, que celui de s'opposer aux SDCI que les préfets ont imposé en conséquence de la réforme territoriale.

La démission de 172 maires, adjoints, conseillers municipaux du Roannais est l'expression ultime du désarroi créé par l'annexion de 20 de leurs communes au Grand Roanne.

En les réalisant avec un taux de participation compris entre 51 et 71 %, la population a désavoué sans appel la décision du préfet, et confirmé l'intercommunalité que leurs élus avaient choisie.

Dans de nombreux autres départements, la population s'est mobilisée avec ses élus contre l'intercommunalité forcée.

Monsieur le Président de la République,

Il vous appartient, de garantir la libre administration des communes et de faire respecter le choix des électeurs exprimé, comme dans le Roannais, par le suffrage universel.

Ne pas tenir compte de cette expression du suffrage universel équivaldrait à une véritable remise en cause des principes les plus fondamentaux de la République et à un total dévoiement du sens et du rôle de la coopération intercommunale.

C'est pourquoi, Monsieur le Président de la République, nous souhaitons qu'une délégation d'élus puisse vous rencontrer.

Soyez assuré, Monsieur le Président de la République, de notre très haute considération.

(*) rajouté après la discussion.

**Signez, faites
signer la lettre
au Président
de la République**

■ Gérard Schivardi

Très bon texte, je suis entièrement d'accord. Je souhaiterais, si vous en êtes d'accord, que nous exigions d'être reçus par le président de la République lui-même, et non par ses collaborateurs. La différence est fondamentale.

Notre statut d'élus du peuple, élus au suffrage universel, nous donne toute légitimité à être reçus par le président lui-même. On n'est pas n'importe qui, mesdames et messieurs. Qu'on le veuille ou pas. Nous sommes élus au suffrage universel, le président est élu au suffrage universel, c'est à lui de recevoir la délégation.

Il faut impérativement que nous l'exigions. Je dis bien « exiger ». C'est dans les statuts... Cherchez et vous trouverez. Il faut que notre proposition de loi, ce que disait tout à l'heure Jean, soit discutée à l'Assemblée nationale et au Sénat. Or, si on regarde les textes et notre Constitution, si 60 députés ou 60 sénateurs exigent que le texte soit lu à l'Assemblée, il doit être lu. Il en est de même si 60 sénateurs ou 60 députés exigent qu'un projet de loi soit retiré.

J'ai promis à Jean de lui envoyer le texte dès que je serai à Mailhac. Sachez tout de même que depuis 1958 où cette possibilité est donnée aux députés et aux sénateurs de bloquer un texte de loi qui ne correspond pas à la volonté du peuple, jamais, je dis bien jamais, que ce soit un gouvernement de droite ou de gauche, il n'a été demandé aux députés ou aux sénateurs de prendre cette décision.

■ Alain Beaud, maire de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille (Gard)

Beaucoup de choses ont déjà été dites. Mais c'est vrai que, dans le Gard, nous avons vécu cette réforme avec une violence inouïe.

Un préfet de choc a fait part en permanence de son mépris des élus, notamment des élus ruraux. Je me souviens d'une première réunion de la CDCI où le maire d'une petite commune rurale demandait : « *Monsieur le préfet, vous nous avez mis là, mais pourquoi ? On n'a pas été consultés.* » Et le préfet, de toute sa hauteur, lui a répondu : « *Mais, monsieur, c'est déjà bien heureux qu'on parle de vous.* » C'est quand même extraordinaire de la part d'un représentant de l'Etat.

Tout cela, nous l'avons dénoncé à travers les médias. Il s'en est suivi des pressions considérables, des répressions ; nous l'avons vécu dans notre chair, dans les manifestations. Cette communauté de communes autour d'Anduze, nous l'avons bâtie avec les citoyens. Parce que les élus, c'est bien, c'est important, mais que sommes-nous sans les citoyens ? On est là pour représenter nos électeurs, les citoyens.

Et ces citoyens, on les a associés dès le départ à notre projet de territoire. On a dit : on ne va pas faire un projet de territoire avec une commission d'élus, on va demander aux citoyens ce qu'ils veulent pour ce territoire dans les vingt ans à venir. Donc, on a travaillé en assemblée de territoire avec 300, 400, parfois 500 citoyens. Nous étions soutenus et portés par les citoyens sur ce territoire.

Donc, évidemment, sans difficulté, quand il a fallu se battre, ils ont été à nos côtés, et il se trouve que le président de la commu-

Je voulais répondre aux deux sénateurs : vous dites que vous êtes avec nous, eh bien faites en sorte qu'au Sénat vous vous trouviez à 60 sur la même longueur d'onde et que ces histoires d'intercommunalités forcées, de métropoles... disparaissent.

S'ils veulent, ils peuvent. C'est bien qu'on le dise, c'est bien qu'on se regroupe, c'est bien qu'on signe ce texte de loi vis-à-vis du président de la République.

Je voulais aussi vous proposer quelque chose. On va partir, chacun va retourner chez soi. Tous ensemble, de toutes sensibilités politiques, il faut continuer à faire signer le projet de loi. Plus nous serons, et plus on nous écoutera.

Aux maires présents dans la salle : n'hésitez pas à faire délibérer vos conseils municipaux. Là aussi, s'il nous arrive des délibérations de conseils municipaux, ce n'est pas un maire qui répond, pas un adjoint, ni deux ou trois... C'est 9, 11, 15, 18, etc. Je vous demande, chacun, d'aller voir vos conseillers municipaux, de les faire délibérer.

Je me porte garant qu'alors le président de la République nous répondra. Ce n'est pas 500 ou 1 000 maires ou conseillers généraux... Ce sont des milliers d'élus qui demandent à vous rencontrer et qui vous demandent d'arrêter la fin de la République en France.

Aidez-nous, aidons-nous tous ensemble, et vous verrez que d'ici à la fin de l'année, on arrivera à faire changer les choses.



nauté d'agglomération voisine, qui avait des vues sur notre territoire, avait décidé – certainement un peu par provocation – de venir souhaiter ses vœux annuels en partant de la gare d'Anduze, qui est sur notre territoire, la commune au centre de notre intercommunalité, pour se rendre dans une autre commune qui faisait partie de la communauté d'agglomération. Nous avons vécu ça comme une provocation. Nous sommes allés en gare d'Anduze, près de 500 ou 600 personnes, et nous nous sommes installés devant le train. Un train à vapeur qui avait été affrété pour l'occasion, un train touristique. Et là, deux minutes de retard, les gendarmes viennent nous voir. Ça se passe très bien, c'est cordial. Retour sur le quai, et là, sans aucune sommation, nous avons été gazés comme des cafards.

Beaucoup d'entre vous ont sans doute vu cette vidéo, qui a fait le tour des médias. Nous avons eu énormément de témoignages d'élus, de citoyens, de gendarmes qui avaient honte de ce qui s'était passé.

Voilà comment la réforme territoriale s'est mise en place dans le Gard. C'est un épisode malheureux.

Je voudrais quand même témoigner aujourd'hui : on nous a dit que ça allait faire des économies, que les regroupements étaient indispensables pour faire des économies. Nous avons été intégrés de force à une communauté d'agglomération de 100 000 habitants et de 50 communes, le 13 février dernier, par arrêté préfectoral. Eh bien, en guise d'économies, il fallait adoucir les choses. Nous nous retrouvons dans une intercommunalité où il y a 55 vice-présidents. Les indemnités d'élus ont été multipliées par deux. Voilà l'économie !

On nous a dit : mais vous allez pouvoir vous exprimer, tout le monde pourra parler, tout le monde va pouvoir venir. Conseil communautaire : 184 membres ! Si chacun parle une minute, il faut trois heures sur un sujet. Vous imaginez les délibérations dans la réunion... Qui parle ? Comment les choses se décident ?

On nous a dit : vous allez faire des économies. On nous présente un budget de fonctionnement la semaine dernière pour 2013. Si on le compare aux budgets de fonctionnement 2012 des quatre anciennes EPCI qui ont été fusionnées, il est en augmentation de 5 %. Alors, où sont les économies ?

■ Jean Bartholin

On va donner la parole aux personnes de la Drôme, car là aussi, il y a un cas d'école extrêmement intéressant. C'est la situation roannaise, facteur trois. J'avais eu au téléphone longuement Monsieur Gravier. Nous avons eu une discussion intéressante et

François Gravier,
adjoint au maire de Mours-Saint-Eusèbe,
(vice-président communauté d'agglomération du Pays de Romans,
Drôme)

Nous sommes sept délégués de notre collectif drômois, et je précise que ce sont des élus urbains et ruraux qui sont là et qui illustrent la méthode de coopération intercommunale que nous pratiquons depuis plus de vingt ans dans notre secteur, c'est-à-dire une coopération qui soit réfléchie ensemble, concertée et donc la plus consensuelle possible.

Je donnerai une illustration de cette coopération : dans les années 1980, dans la dynamique des lois Defferre que nous avons évoquée ce matin, les maires de Romans, Valence et Tain, qui sont les trois pôles urbains de notre territoire, ont créé l'association Rovaltain d'élus ruraux et urbains afin d'aménager de façon harmonieuse le territoire compris dans le triangle situé entre ces trois pôles.

Cette simple association, qui était soutenue à l'époque par le conseil général, a permis de localiser, dans le triangle, la future gare intermodale TGV qui, aujourd'hui, accueille plus de deux millions de voyageurs par an, gare intermodale puisqu'une gare TER est à l'intersection de la gare TGV.

Je crois que dans cette affaire, les énarques, les gouvernants, qu'ils soient de droite ou de gauche, font un mauvais coup sans le dire. La volonté, c'est de faire disparaître les départements et les communes. Mais on ne le dit pas. On ne va pas le dire, vous savez bien que les Français sont attachés à leurs communes, à leur clocher, comme on dit de façon un peu péjorative. On n'a plus de clocher chez nous, mais il y a encore des communes et des citoyens qui sont prêts à se battre pour les maintenir.

Donc, aujourd'hui, on se réunit pour l'intercommunalité volontaire, choisie, l'intercommunalité de projet ; mais avant d'avoir des intercommunalités, il faut avoir des communes, mes chers collègues. Donc, le combat aujourd'hui, il est celui-là. Aujourd'hui, on est dans le combat pour la sauvegarde de nos communes. Et si on ne fait pas ce qu'il faut aujourd'hui, si on ne lance pas aujourd'hui l'appel de Saint-Haon-le-Châtel à l'ensemble des maires de France, à l'ensemble de nos concitoyens, parce qu'il faut alerter les citoyens ; les maires, c'est bien, mais on nous enfume, on nous reçoit dans les ministères... On nous recevra à l'Elysée, il n'y a aucun souci. J'ai reçu une réponse à un courrier au candidat Hollande, au moment de notre combat sur la communauté de communes autour d'Anduze, et je ne veux pas le montrer tellement ça me peine.

Je crois qu'il faut mobiliser les maires, qu'il faut mobiliser les citoyens. Il faut mettre des pétitions dans tous les secrétariats de mairie pour que les citoyens viennent dire qu'ils sont attachés à leur commune et qu'ils sont attachés à la démocratie dans ce pays.

J'ai compris que nous sommes sur la même longueur d'onde. Vous allez nous exposer votre situation qui est, elle aussi, complètement symptomatique, et nous dire dans quelle mesure la résistance s'organise.



Cette association a donné naissance au syndicat mixte de Rovaltain, quatre années plus tard, lequel, en quelques années, a créé plus de 1 600 emplois sur l'aire de la gare TGV.

C'est Rovaltain (Ro comme Romans, Val comme Valence et Tain comme Tain-l'Hermitage) qui va, dans quelques mois, et avec une

notoriété maintenant nationale, poser la première pierre d'un pôle de recherche international en toxicologie, et écotoxicologie d'un coût de 80 millions d'euros.

Donc, cette dynamique et ces efforts que nous avons faits, toujours en dialogue avec les pôles urbains et leurs pays, nous souhaitons la continuer dans le même état d'esprit. Et quand la loi du 16 décembre 2010 a été promulguée, est arrivé en même temps, dans la Drôme, un nouveau préfet, le 15 décembre 2010, ne connaissant pas du tout notre département, et qui, au bout de quatre mois, a présenté un projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui, pour notre secteur, réunissait dans une seule structure, la moitié de la population drômoise !

Toute la coopération consensuelle, tout ce dialogue étaient remis en cause. Nous avons l'impression de revenir trente ans en arrière, à l'époque, comme cela a été dit ce matin, où les préfets avaient un pouvoir de tutelle pour gérer et organiser nos communes.

Pour résumer, le préfet a fait avaliser son schéma en décembre 2011 par une majorité d'une trentaine de notables de la CDCL, structure complètement obsolète qui réunit des élus sous l'autorité et la présidence d'un préfet, ce qui est complètement en contradiction avec la répartition des pouvoirs et l'esprit de la décentralisation.

Le 8 octobre 2012, malgré un avis défavorable des communes concernées par son projet de territoire émis pendant l'été 2011, le préfet prend un arrêté définissant un projet de périmètre réunissant 51 communes, fusionnant 4 communautés de communes, dont une coupée en deux, l'ensemble représentant 220 000 habitants, soit la quasi-moitié du département.

La loi imposait au préfet qu'il consulte dans les trois mois suivants les conseils municipaux des 51 communes concernées pour enregistrer leur position décisionnaire.

La conclusion a été nette : 29 communes sur 51 ont voté contre son projet de périmètre. Il avait la possibilité de retirer ce projet puisqu'une majorité le rejetait, mais il a décidé de passer outre à la décision des conseils municipaux.

Je fais une petite incidente. Tout à l'heure, j'ai dit deux mots au sénateur qui indiquait que la loi qu'il avait votée avait été dévoyée, je lui ai dit que je n'étais pas d'accord, car c'est bien l'article 60 de cette loi qui autorise le préfet à passer outre au vote majoritaire des communes qui sont concernées par les projets. Il n'a d'ailleurs pas pu me dire le contraire.

Donc nous en sommes là. Le préfet n'a pas encore pris l'arrêté de fusion-crétation.

Nous avons un collectif qui est décidé à aller jusqu'au bout, parce que le « passer outre » est un déni de démocratie, et tout démocrate,

quelles que soient ses positions, ne peut pas accepter cela.

Je pense que dans le projet de lettre au président, puisqu'on fait référence à la non-abrogation de la loi, on pourrait préciser : « Et en particulier de l'article 60 de la loi ».

On pouvait accepter deux choses dans cette loi : d'une part que toutes les communes soient en intercommunalité et, d'autre part, qu'on supprime les très petites intercommunalités de moins de 5 000 habitants, sauf celles qui étaient éligibles à la loi montagne.

En ce qui concerne les efforts de rationalisation demandés par ailleurs par cette loi du 16 décembre 2010, nous en faisons tous les jours : ainsi, par exemple, depuis 2010, nous avons créé deux communautés d'agglomération, fusionné deux syndicats de transport urbain pour n'en faire qu'un seul, nous avons créé un syndicat mixte pour concevoir un schéma de cohérence territoriale, sur l'Ardeche et la Drôme, qui concerne 310 000 habitants et 106 communes.

Donc, nous ne sommes pas dans l'inertie, mais dans une dynamique permanente.

Nous avons eu connaissance que dans certains départements des préfets, tenant compte de cette dynamique, laissaient les élus poursuivre le mouvement qu'ils avaient engagé.

Pour conclure, nous voulons bien faire un effort supplémentaire de rationalisation, mais nous concevons cet effort dans une politique de bassin.

Ainsi, nous voulons bien faire un effort de fusion entre des communautés qui sont très proches, par exemple la communauté du Pays de Romans et celle du canton de Péage qui sont séparées seulement par une rivière, l'Isère. Parallèlement, il y a une logique à fusionner celle de Tain-l'Hermitage, (ce qui était déjà en réflexion chez leurs élus, avant même la loi du 16 décembre 2010) avec celle du Tournonais ; quant au Valentinois, il y a une coopération qui va au-delà du Rhône depuis un certain nombre d'années ; il suffirait d'avaliser cette coopération intercommunale avec la rive ardéchoise.

Donc, renforcement des trois pôles, avec leurs pays, car c'est important pour nous d'être en dialogue entre les urbains et les ruraux. Au-delà du renforcement de chacun des trois pôles, notre projet repose sur l'exercice en commun de grandes compétences, que ce soit le développement économique, l'aménagement du territoire, les transports, la formation universitaire, la recherche...

Nous allons aller jusqu'au tribunal administratif. Par ailleurs, si on veut vérifier ce que souhaite la population, il suffirait d'organiser un référendum... Nous n'avons aucun doute sur la position de la population.

**Signez, faites signer
la lettre au Président
de la République**

Jean-David Abel, adjoint au maire de Romans,
vice-président de la Communauté d'agglomération du
Pays de Romans

Je voulais juste ajouter des choses plus générales par rapport à cette rencontre dont je nous félicite, dont je félicite bien sûr les initiateurs, et je voudrais dire aussi que c'est assez émouvant d'avoir autour de la table cette diversité, cette réalité humaine, politique. C'est quelque chose de très fort.

Je voudrais pointer un objectif majeur de cette journée : pour moi, cette rencontre, c'est comment faire pour que, demain, au lieu d'être 100, on soit 300, 400, 500 et plus, avec plus de départements avec nous. Et pour cela, qu'on se dote de plus d'outils pour aller vers toutes les communes, tous les départements, de façon à être, demain, incontournables.

Je veux bien que l'on demande et que l'on soit reçus par le président de la République, mais je ne crois pas une seconde qu'il va accéder à notre demande si on n'a pas de rapport de force dans le pays, si ces grands élus, ces sénateurs, qui dépendent de nos voix, ne nous craignent pas, ne nous redoutent pas. Sinon, ils ne remettront pas la loi sur le métier.

Nous sommes, la délégation de la Drôme, pour un projet de territoire ville-campagne. On n'est pas dans des oppositions rural-urbain, même si, effectivement, les grands élus urbains, les notables, se moquent le plus souvent de la ruralité, de la campagne, et qu'ils veulent faire des choses uniquement dominées par la ville, comme vous à Roanne. Nous, on souhaite des projets intégrés, et c'est vrai que j'ai entendu ce matin des propos qui étaient assez franchement contre l'intercommunalité, contre l'urbain, dans une opposition rural-urbain. Ce n'est pas cette dichotomie-là qui me motive. C'est la coopération choisie, c'est contre l'obligation, a fortiori par les préfets, d'obliger les intercos et les communes à se fédérer. Mais je pense que sur les mots d'ordre d'intercommunalité choisie, qui sont minimum mais qui sont démocratiquement essentiels, on peut fédérer beaucoup de gens très différents. Alors que si on parle de choses plus vastes, plus complexes, comme cela a été fait tout à l'heure avec l'Alsace et l'Europe, je pense qu'on aura plus de difficultés à fédérer, à rassembler.

■ Bernard Jayol

Nous rajouterons donc, dans la lettre au président de la République, la question de l'article 60 donnant des pouvoirs spéciaux aux préfets. C'est cet article qui m'a percuté lorsque cette loi était en rédaction, car je ne pouvais pas accepter que ce soit le préfet qui préside une assemblée d'élus et qui en fixe l'ordre du jour. Qu'il lui suffise également de faire passer sa carte intercommunale à la majorité simple, et que nous, les élus, nous devions avoir une majorité qualifiée. Ça m'était insupportable, sans doute parce que je suis élu depuis 1977.

J'ai vécu l'apport de la loi de décentralisation de 1982 et j'ai pu comparer avec ce que j'ai vécu comme élu avant cette loi. Je vais vous donner une seule anecdote. Elu maire en 1977, nous avions sur l'agglomération roannaise deux rocades en gestation : une qui s'appelait rocade urbaine, dont à peine la moitié était réalisée, l'autre moitié devant l'être par les communes de Roanne et de Riorges. L'autre s'appelait rocade ouest et devait être réalisée par le département de la Loire. Cette deuxième rocade n'était pas commencée. Ces deux rocades passaient à un kilomètre l'une de l'autre. La moitié de la rocade urbaine était à payer par la commune de Riorges, dont j'étais le maire, et nous n'avions pas les moyens de payer cette rocade avec le budget de la commune. J'alerte le nouveau maire de Roanne, Jean Auroux, et nous décidons de demander un rendez-vous au président du conseil général, Antoine Pinay, qui avait eu des responsabilités nationales. Je vous rappelle qu'il était père du nouveau franc. Il nous reçoit. Constatant que la rocade faisait un arc de cercle il nous dit : « Si vous alliez tout droit, cela coûterait moins cher. » Cela était impossible car nous étions en plein tissu urbain. Il en convient et accepte d'inscrire la question de la rocade à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil général. En sortant du rendez-vous, nous décidons d'écrire au président Pinay que nous avons bien



Je pense que sur ce combat pour une intercommunalité construite, choisie, on peut fédérer des dizaines, des centaines de territoires, des milliers d'élus, et c'est ça qui nous importe dans l'année à venir. Je voudrais que l'on utilise le temps qui nous reste pour l'organisation du collectif afin de voir comment on fait pour aller vers tous les départements qui ne sont pas là, dans lesquels on sait qu'il y a des problèmes, de façon à établir véritablement le rapport de force face aux notables, de gauche ou de droite, que l'on a dans tous les départements et qui, de maille avec les préfets, conduisent la coercition de nos territoires.

enregistré qu'à la prochaine session du conseil général la question de la rocade serait traitée. Quinze jours après, nous recevions une lettre du préfet qui n'était pas présent à la réunion. Le préfet nous disait qu'il était hors de question que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du conseil général. Ce jour-là, j'ai bien compris qu'on était dans un Etat centralisé et que les élus dépendaient des préfets et des services de l'Etat.

C'est pourquoi je tiens vraiment à cette loi de décentralisation de 1982, et j'espérais que trente ans après, on allait l'analyser et qu'on allait regarder ce quelle avait apporté et ce qu'il convenait d'améliorer pour que notre République décentralisée fonctionne encore mieux, pour le bonheur de nos concitoyens, et si possible avec la plus grande rigueur pour nos finances. Je suis catastrophé qu'on ne soit pas reparti sur cette base-là et, comme l'a dit Mme Lebranchu lors de ses vœux au ministère : « C'est autre chose que nous proposons avec ce nouveau texte. »

Notre action vise à élargir notre réseau d'influence, à essayer d'avoir l'appui d'autres communes pour être plus nombreux et avoir un impact plus grand auprès du gouvernement et du président de la République.

Avec ce qui se passe dans notre pays, il se pourrait que le gouvernement actuel ne reste pas beaucoup de semaines ou de mois en place et qu'il soit profondément renanié. Nous avons peut-être là une opportunité pour faire comprendre aux dirigeants politiques, qui parlent de référendum sur la moralisation politique et le non-cumul des mandats, qu'il faut aussi revenir à la République décentralisée. Cela me paraît un angle d'attaque à ne pas négliger. C'est un message à faire passer pour ceux qui sont dans des associations d'élus ou dans des partis politiques, auprès des responsables, afin qu'ils reconsidèrent leurs positions.

Jean-Michel Bochaton,

adjoint au maire de Portes-Lès-Valence (Drôme),
en charge de l'économie et de la démocratie
participative, vice-président de Valence Agglomération
en charge de la culture.

Concernant l'appel que nous devons finaliser et lancer aujourd'hui, je considère qu'il faut en rester sur ce qui nous unit, nous fédère : la commune.

Je suis président départemental d'élus (ADEC 26), donc, à ce titre, comme d'autres ici, j'ai un point de vue global et des solutions que je porte en d'autres lieux. Ma sensibilité politique, nos parlementaires, mon association nationale ont, sur la réforme des collectivités, des positionnements et des propositions spécifiques qu'ils formuleront lors du débat à l'Assemblée et au Sénat.

Aujourd'hui, la ligne de force de l'article unique de la proposition de loi portée par notre rencontre nationale de Saint-Haon-Le-Châtel est le ciment qui nous fédère tous dans cette salle, à l'image de notre délégation des sept élus de notre collectif du Valentinois et pays romains ici présents, qui illustre une palette de sensibilités politiques très large. Pour agir pour une intercommunalité basée sur des bassins de vie à taille humaine, nous n'avons pas demandé comme préalable pour qui a voté qui. Nous sommes partis, comme vous sans doute, de ce qui incarne la République : la commune, la proximité, la réponse aux besoins de la population et l'envie d'agir ensemble, au local.

De ce point de vue, l'article unique de la proposition de loi : *« L'Assemblée nationale décide de rétablir le libre choix des communes de s'associer ou de se dissocier librement dans le cadre de la coopération intercommunale, conformément au mandat explicite de la population »* est le dénominateur commun qui nous fédère



tous. Dans la rédaction de notre appel, ayons la sagesse de trouver le plus petit dénominateur commun ou le contenu qui nous rassemble tous. Si on veut bouger les lignes lors du débat parlementaire, il faut que notre appel, adopté aujourd'hui, traverse chaque groupe parlementaire, chaque sensibilité jusqu'à rendre incontournable la prise en compte de l'article unique proposé. Nous sommes vingt-quatre départements représentés, il faut amplifier ce processus. Notre discussion aujourd'hui, concernant le « saucissonnage » de l'acte III de la décentralisation en trois textes de lois étalés dans le temps, me fait réaliser qu'il nous faut déjouer le piège qui nous est tendu. Commencer le débat parlementaire par l'officialisation des métropoles alors que l'examen du projet de loi sur les intercos, les communes, les départements serait renvoyé aux calendes nous tiendrait pieds et poings liés. Ce serait planter le décor dont ils rêvent qui s'imposerait obligatoirement aux collectivités de proximité. Il faut obtenir l'inversion des textes de loi et notre proposition commune d'article unique est une bonne base pour cela.

Jean Bartholin

Les questions que tu poses sont absolument essentielles. Il faut donc que l'on soit très clairs et savoir ce sur quoi on est d'accord. J'ai cru comprendre, quand même, que lorsque l'on parle de libre coopération intercommunale, il y a aussi et surtout une dynamique volontaire pour construire, en s'appuyant sur un outil qui permet aux communes de faire ensemble ce qu'elles ne peuvent pas faire toutes seules. Ce que je note aussi : le parallèle entre la situation de la Drôme et celle du Roannais est parfait. Quand je dis échelle « facteur trois », ce n'est pas seulement une question de taille, puisque on vous impose de rassembler trois pôles urbains ; c'est aussi l'intensité de ce que vous avez vécu et entrepris pour organiser et faire vivre la vraie coopération intercommunale. Comme ici en « Plaine et Côte roannaises », mais sans doute avec une détermination plus anticipée, vous avez pris à bras-le-corps la question de la coopération intercommunale pour la mettre en action là où elle pouvait être utile et essentielle, avec le souci de préserver la pertinence de la dimension humaine, celle qui permet de maîtriser le destin d'un territoire, d'engager l'action locale en s'appuyant aussi sur les citoyens et leurs initiatives, comme ils nous le demandent d'ailleurs.

Parallèlement, on avait nous aussi des outils pour coopérer entre territoires, à une échelle plus grande quand certaines problématiques l'exigeaient. On n'a jamais voulu opposer la ville à la cam-

pagne. Nos détracteurs ont voulu faire croire que notre projet « Plaine et Côte roannaises » se situait en opposition à la ville, d'une part, et que c'était une démarche de repli sur soi d'autre part. Il n'en était rien, bien au contraire : nous pouvions tout à fait coopérer à un niveau intercommunautaire à l'échelle de l'ensemble du Roannais en utilisant le Syndicat mixte du Pays roannais pour cultiver les relations ville-campagne car nous voulions approfondir ce véritable axe de développement ; mais pour le faire, encore faut-il que la campagne existe ! Vous, vous aviez défini d'autres outils, notamment pour favoriser un aménagement économique en valorisant la complémentarité des territoires plutôt que leur mise en concurrence... Cette question doit être traitée effectivement à une échelle supracommunautaire. Nous, nous devons apprendre à mieux utiliser cet outil supracommunautaire qu'est le Syndicat mixte du Pays roannais, voire construire d'autres outils « simples et pragmatiques » pour mieux travailler sur des aspects stratégiques à l'échelle du Roannais là où il le fallait... La loi le permet bel et bien ! Après l'exposé de votre situation, il semble que vous étiez plus en avance pour travailler dans un cadre intercommunautaire à la bonne échelle, là où c'est nécessaire.

Pour la gestion au quotidien et le renforcement de la vitalité de nos territoires, il faut rester sur la bonne échelle de la dimension

humaine. La coopération est un exercice tellement exigeant qu'elle ne peut s'accomplir que dans la proximité. Elle demande de prendre beaucoup sur soi et parfois de dépasser les ego des clochers. Tout à l'heure, notre ami Gérard, à la conférence de presse, a tenu le même propos. En revanche, quand il dénonce le mensonge ou l'hypocrisie qui utilise le prétexte de rationaliser la coopération intercommunale pour instaurer un processus d'intégration, en lieu et place de la coopération, pour évaporer les communes, il a raison. Et nous devons dénoncer cette imposture. Il est clair que les arrière-pensées qui conduisent à l'intercommunalité forcée dévoient totalement la vraie coopération intercommunale, que vous – dans la Drôme – avez voulu approfondir en vous en donnant les moyens, sans doute plus qu'ailleurs. Ce que l'on vous impose en reconnaissance est d'autant plus révoltant !

Au passage, je tiens à présenter le juriste Philippe Baffert ici présent, car son aide nous est précieuse dans le recours juridique que nous avons engagé ; j'en profite pour saluer tous les gens du

Lyliane Meignen,
maire de Paroy-en-Othe, Yonne

Je suis maire d'une petite commune dans l'Yonne de 214 habitants.

Ce village a été associé en 1973 à deux communes : Bligny-en-Othe (petit village) et Briennon-sur-Armançon (3 000 habitants), selon la loi Marcelin de 1971. Les trois communes ont gardé leur secteur électoral, ce qui veut dire qu'un maire délégué était élu à Paroy-en-Othe et à Bligny-en-Othe, et que ces deux maires délégués siégeaient au conseil municipal de la grande commune, composé de 26 représentants, dont un maire et 5 adjoints.

Cette situation a duré trente années. Le statut de « maire délégué » ne permet pas de se faire entendre en amenant les demandes et les besoins des habitants qu'il représente. Il lui est régulièrement rappelé qu'il siège dans la commune voisine. Ses demandes ne sont pas prioritaires puisque ses bases fiscales sont moins fortes et rapportent donc beaucoup moins. Les permanences d'état civil sont abandonnées dans les deux villages, malgré l'obligation imposée dans l'arrêté préfectoral. Les habitants sont donc contraints de faire vingt kilomètres aller-retour pour la moindre chose. Le service est totalement absent.

D'autre part, le conseil municipal de la commune principale vend le patrimoine communal de notre village pour effectuer des travaux dans leur grande commune, puisque la demande de services explose chez eux, et que chez nous, cela se meurt.

Notre village associé s'est retrouvé ainsi totalement dépossédé et spolié.

Comme mon village est construit dans un périmètre de captage de source d'eau potable, périmètre immédiat, rapproché, et éloigné (ce qui est strictement interdit), nous avons une pollution constante de notre eau potable.

En 1986, les services de santé de la DDASS ont imposé des périmètres à respecter autour des captages d'eau potable.

Pour notre village, les services préfectoraux, dès 1986, ont demandé, pour préserver le captage d'eau potable, que l'assainissement du village soit réalisé pour les eaux usées. Nous

POI qui ont travaillé dans l'ombre : sans leur implication dévouée pour assurer la logistique de cette journée, nous n'aurions pas eu la disponibilité d'esprit qui nous était nécessaire pour nous écouter et réfléchir ensemble.

Les préfets ont donc tous les pouvoirs donnés par le fameux article 60 dont nous contestons avec d'autres la constitutionnalité. Nous, pour l'avis sur l'arrêté de périmètre, on en était à 20 sur 20. Vous, c'est 29 contre, 22 pour ! Cela veut dire que quand « on » se retranche derrière cette loi de décembre 2010, en fait, « on » fait triompher la loi du plus fort.

Ce qu'il y a de désespérant, c'est qu'il y a des initiatives qui viennent du bas, comme les vôtres, en travaillant à la bonne échelle quand il le faut, et que ces initiatives ne sont pas reconnues. On dirait que tout est fait pour casser le dynamisme et l'enthousiasme des élus locaux qui veulent agir pour le bien commun. Nous ne devons pas céder pour autant au découragement.



buvions nos eaux usées. De multiples fois, la commune de Briennon-sur-Armançon a été mise en demeure de réaliser ces travaux d'assainissement collectif.

La préfecture avait ordonné qu'une étude, puis un avant-projet soient réalisés avec l'aide des services de la DDAF.

En juin 2001, les turbidités dépassaient le chiffre de neuf (la norme maximum est de deux).

Le captage a été fermé d'office pas la DDASS, la préfecture a obligé la commune de Briennon à nous livrer de l'eau potable par camion-citerne. Nous avons été aidés par la DDASS et par l'agence de l'eau à cette époque-là, puisque des habitants ont été hospitalisés. Il y avait eu par le passé des mortalités et morbidités, à cause de l'eau polluée à Paroy-en-Othe.

Les habitants ont manifesté leur mécontentement. Trois pétitions ont été signées de 2001 à 2003.

Le préfet nous a érigés en commune indépendante par arrêté le 16 octobre 2003.

En 2004, j'ai été élue maire du village. En huit années, nous avons réalisé d'énormes travaux :

- L'assainissement collectif pour tout le village, avec une station d'épuration écologique.

• Le réseau d'eau a été refait à neuf. Plus de plomb chez l'habitant. La défense incendie a été entièrement reprise, l'assainissement pluvial, la remise en état de la station de pompage, du surpresseur, la réfection du lavoir du XVIIIe siècle, l'installation de plate-forme de jeux pour les enfants et les adolescents, un nœud de raccordement pour l'Internet haut débit, un columbarium au cimetière, l'enfouissement de tous les réseaux secs basse tension, France télécom et tout l'éclairage public.

Nous n'avons pas de personnel communal. Tout est basé sur le bénévolat. En huit ans, nous avons essayé de rattraper trente années de retard.

Mes habitants n'entendent absolument pas de nouveau être mariés de force à la commune dont nous avons divorcé avec douleur. Nous avons tellement subi, payé pour les autres, que cette idée leur est insupportable ; de plus ce n'est pas leur bassin de vie, au sens de l'Insee.

Alors, le 11 mars 2012, nous avons organisé un référendum. A 98 %, les gens ont dit « non à l'intercommunalité qu'on nous imposait », sous le prétexte que nous sommes une commune isolée et enclavée. A la suite de cela, notre référendum a été déclaré illégal. C'était surtout le résultat qui dérangeait. Et au 1er janvier 2013, nous sommes remariés de force dans une grande communauté de communes où la commune de Briennon-sur-Armançon est

prépondérante en population et donc en sièges de représentant.

Briennon-sur-Armançon a mis huit ans à rembourser les travaux que nous avons payés chez elle durant ces trente années d'association. Ils n'ont jamais voulu payer d'intérêts.

Nous n'avons jamais été dédommagés de notre patrimoine vendu à leur profit. Il n'apparaît pas dans l'actif pour les services fiscaux.

Je voudrais aussi attirer votre attention sur les projets d'harmoniser les bases fiscales, qui sont à l'étude actuellement.

Ces bases ont été fixées en 1970, avec des locaux de référence.

Lorsque nous serons tous entrés dans d'immenses communautés, les bases retenues et choisies seront les références des grandes agglomérations.

Les habitants de nos villages paieront comme s'ils habitaient en ville, avec les services en moins !

L'indépendance est un choix qui doit être respecté !

Dans la loi du 16 décembre 2010, il nous est fait état de l'intérêt général, pour imposer l'intercommunalité à tous prix ; mais de quel intérêt général parle-t-on ? L'intérêt de nos concitoyens est totalement oublié !

André Bolon, maire de Vieu-en-Valromey, Ain

Je voudrais simplement rappeler que nous sommes tous des élus et, quand on est dans les assemblées avec les maires, on copartage les décisions. Il faut faire extrêmement attention.

Au niveau de la CDCI de l'Ain, la présidente de l'association des maires ruraux est associée au préfet pour co-présider cette commission départementale.

Nous avons sollicité le préfet pour lui expliquer notre point de vue. Nous sommes venus assister aux séances de la commission où siègent l'ensemble de nos grands élus départementaux, parlementaires, responsables des communautés de communes, conseillers généraux, maires. Pour l'anecdote, j'ai rappelé au préfet qu'il avait très bien pris son arrêté, car étant une communauté de communes de montagne pour nous représenter il avait désigné le président de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain. Il n'avait pas tort puisque dans cette grande CC il y avait une petite commune en zone de montagne. Ça, c'est la réalité.

Là où j'ai été impressionné, c'est que l'ensemble des élus, la quasi-totalité, s'intéressait à leur seul projet local en ignorant les élus de l'autre bout du département de l'Ain, puisque nous sommes dans un bout. Une fois qu'ils avaient traité leur sujet, ils pliaient bagage et s'en allaient. On a même relevé au préfet qu'à la fin d'une commission il n'y avait plus le quorum. Quand on lui a dit qu'on allait l'attaquer, il nous a dit : « *Ce sera ma parole contre la vôtre* ».

C'est excessif, c'est très grave et ça nous a fortement choqués. Cette forme de Démocratie est épouvantable. Les responsables politiques départementaux qui avaient réorganisé le Schéma Départemental nous ont amputés d'une commune.

Dans une réunion à la sous-préfecture de BELLEY, monsieur le sous-préfet m'a posé plusieurs fois la question : soit vous acceptez



le départ d'une commune soit vous êtes dans le regroupement à 57 communes.

Voilà l'enjeu et voilà dans quels termes un sous-préfet pour le compte du préfet, nous a menacé et nous a demandé de choisir. A la cinquième fois j'ai dit : « *Monsieur le sous-préfet, devant ce choix là, je n'hésiterai pas, on restera à 15 communes et on vous fera la démonstration qu'avec 15 communes et 4000 habitants, on répondra aux besoins et aux attentes des citoyens* ».

**Signez, faites
signer la lettre
au Président
de la République**

Christian Baqué,

conseiller municipal, au nom des signataires de la Gironde

Je fais partie de ces élus bénévoles, sans indemnités, dont le gouvernement veut diminuer le nombre, à qui on peut téléphoner le matin à 8 heures : « *Viens vite, prends ta tronçonneuse, un arbre est tombé, le bus scolaire ne peut pas passer.* »

Ma satisfaction de me trouver ici, c'est le lien qui s'établit entre toutes les résistances à la liquidation de la République.

Ce ne sont pas seulement des « grands élus urbains », nouveaux barons, qui se moquent de la ruralité, qui veulent euthanasier nos communes et nos « petites » collectivités, nos coopérations librement choisies. La particularité de la Gironde, le plus grand département de France en superficie, c'est une seule grosse agglomération, Bordeaux. Difficile de nous fondre tout de suite en une seule métropole.

Alors, l'astuce, c'est d'expliquer qu'il faut être forts pour résister à Bordeaux et à la communauté urbaine... et « défendre la ruralité ». Sic ! Donc tous fusionner pour être plus gros. C'est ce qu'a fait Gilbert Mitterrand dans le Libournais en anticipation de la loi Sarkozy, en fusionnant trois communautés de communes en communauté d'agglomération. Mais ailleurs, ça n'a pas marché. En Gironde en 2011, 99 % des délibérations se sont opposées au schéma du préfet. 99 % ! Enorme résistance. Et la quasi-unanimité dans mon arrondissement de la Haute Gironde. Ils n'ont pas pu fusionner nos cinq communautés de communes en un ensemble de 80 000 habitants, ni dissoudre les syndicats intercommunaux, les RPI.

Le député, rapporteur de la CDCI, avait fait mine de se ranger de notre côté... avant les législatives. Mais maintenant élu, il déclare qu'« *il faut briser les résistances* », et propose au Premier ministre un amendement pour rendre les fusions obligatoires, « *imposer aux EPCI une taille suffisante* ». A combien ? 40 000, 50 000 ?



Plus on est gros, plus ce serait moderne ! Mais la proximité, la démocratie locale, la qualité du service rendu, de petites structures souples, si c'était ça la modernité ? La communauté de communes dont je suis conseiller, c'est un canton, 15 communes, 12 000 habitants, une appellation viticole, un collège, un syndicat des eaux et de l'assainissement... Nous avons été unanimes à refuser sa dissolution, à refuser la disparition du canton. Ils voudraient maintenant fusionner les cantons républicains sous prétexte de « parité ». Quelle pantalonnade !

Nous sommes devant nos responsabilités : serons-nous unanimes à nouveau ? Allons-nous nous soumettre, accepter du gouvernement Hollande ce que nous avons refusé du gouvernement Sarkozy ?

Je suis d'accord pour la lettre au président de la République, pour qu'on s'adresse aux milliers de maires, conseillers généraux, élus honnêtes, pour qu'ils nous rejoignent. Et aussi aux citoyens de ce pays. Nous ne sommes pas seuls, cette réunion le montre. Ce qui nous laisse une chance de gagner d'ici à 2014.



Délégation au ministère de l'Intérieur, le 13 novembre 2012. De gauche à droite : Dominique Daillet, communauté de communes du Vouvrillon (Indre-et-Loire) ; Patrick Etesse, conseiller municipal à Chanceaux-sur-Choisille (Indre-et-Loire) ; Patrick Gérum, maire de Chesny (Moselle), représentant de la communauté de communes du Val-Saint-Pierre ; Gérard Mauborgne, maire de Mont-sur-Monnet (Jura), président des l'Association des maires ruraux (AMRF) du Jura ; Laurent Reverdy, conseiller municipal à Le Pasquier (Jura) ; André Yon, adjoint au maire de Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne), porteur de dossiers de l'Isère, des Côtes-d'Armor et de Dordogne ; Alain Rivron, représentant Alain Beaud, maire de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, président de la communauté de communes Autour d'Anduze et Aurélie Génolher, maire de Massillargues-Attuech (Gard), présidente de l'AMRF du Gard ; Gérard Schivardi, maire de Mailhac (Aude) ; Jean-Michel Boulmé, adjoint au maire de Serrières-sur-Ain (Ain), vice-président de la communauté de communes des Montes Berthiard, délégué au syndicat mixte des Pays du Haut-Bugey ; Jean-Michel Delaye, conseiller municipal de Brumath (Bas-Rhin), comité contre le Conseil unique d'Alsace ; Albert-Dal-Pozzolo, adjoint au maire de Rozerieulles (Moselle) ; Jean Bartholin, conseiller municipal de Saint-Haon-le-Châtel, conseiller général de la Loire ; Bernard Jayol, conseiller municipal de Riorges, conseiller général de la Loire ; Gérard Dumas, conseiller municipal de Saint-André-d'Apchon (Loire).

Dominique Daillet,
conseiller municipal de Vouvray (Indre-et-Loire),
président de l'Association de la Communauté de
communes Vouvrillon durable, membre de la délégation
au ministère de l'Intérieur le 13 novembre 2012 et au
ministère de la Décentralisation le 17 décembre 2012.



Créée en 2000, regroupant plus de 22 000 habitants sur un territoire d'un seul tenant limitrophe de l'agglomération tourangelles, la Communauté de communes du Vouvrillon (CCV) est un EPCI fortement intégré qualifié d'exemplaire par les services de l'Etat, articulé autour d'un terroir connu sur les tables du monde entier : l'AOC Vouvray. Elle répond en tous points aux exigences de la réforme des collectivités territoriales, elle les dépasse même très largement.

Elle n'a qu'un seul défaut : être la voisine d'une Communauté d'Agglomération (Tour(s)Plus) qui poursuit un objectif assumé publiquement : celui de devenir, avec la complicité de l'Etat, une métropole dont l'ambition est de s'étendre sur la totalité de « l'aire urbaine » de Tours, soit 52 % des communes et 81 % de la population de notre département.

Cédant aux pressions de l'agglomération, trois maires du Vouvrillon élus en 2008 avec la promesse de ne jamais rejoindre la Communauté d'Agglomération (Tour(s)Plus), ont fait volte-face ensemble un an plus tard, en juin 2009 par le biais d'un courrier officiel, sans disposer de la moindre délibération de leur conseil et sans en informer le président de la CCV lui-même.

Sur ces trois communes, idéalement situées le long des principaux axes de communication, se concentrent 65 % des ressources économiques développées par la communauté de communes et 40 % de sa population : sans elles, il est clair que la CCV ne survivra pas longtemps.

Des milliers d'habitants et des dizaines d'élus de la CCV se mobilisent, depuis presque quatre ans, pour empêcher l'éclatement de notre territoire.

La CCV a voté à trois reprises avec une majorité des deux tiers contre le départ des trois communes. Des dizaines de manifestations en tous genres ont été organisées qui ont connu un fort retentissement local et même, début 2013, un écho national dans les colonnes d'un grand quotidien.

Le 22 mars dernier, une délégation était reçue à l'Elysée pour plaider la cause de notre intercommunalité.

Rien n'y a fait : au terme d'une procédure dérogatoire au droit commun – procédure qui condamne au silence la CCV -, le préfet d'Indre-et-Loire a signé le 22 mars dernier les arrêtés de réduction de périmètre de notre communauté de communes.

Prenant effet au 1er janvier 2014, ces arrêtés privent les habitants du Vouvrillon du droit élémentaire de pouvoir décider eux-mêmes de l'avenir de leur territoire. C'est une énorme frustration qu'ils ressentent comme une provocation de l'Etat.

Dans le Vouvrillon, l'Etat viole la volonté des habitants et les élus de tout un territoire ; il viole ses propres engagements en faveur du développement de l'intercommunalité ; il abdique son rôle d'autorité et d'arbitrage au profit d'équations politiciennes locales. Mais il le fait le plus légalement du monde : les communautés de communes sont dépourvues du statut de collectivité territoriale.

Le principe de la « libre administration des communes », que nous ne cherchons nullement à remettre en cause, trouve ici une limite inhérente à toute liberté : elle s'arrête là où commence celle des autres communes.

Elle ne devrait en aucun cas servir de prétexte à la destruction d'une communauté de communes construite sur un libre consentement : dès l'instant où les liens développés au sein de l'intercommunalité deviennent des liens vitaux, les casser, ce n'est plus seulement entamer un divorce raisonné, c'est conduire l'une des deux parties à la tombe.

Chez nous, l'application aveugle du principe de libre administration des communes, loin de respecter l'esprit des institutions républicaines, favorise au contraire un effet très pervers, la prédation territoriale d'une puissante agglomération contre ses territoires limitrophes beaucoup plus modestes. La souveraineté des communes périurbaines est le prétexte utilisé par l'Etat pour construire des métropoles écrasantes.

La loi du plus fort s'impose sous le masque de la démocratie. La logique brutale des marchés financiers doit-elle servir de modèle à l'évolution de notre organisation territoriale ?

Le désespoir de notre territoire est tel qu'il a fait appel à un chanteur local, Jean-Paul ORCEL, pour écrire une sorte d'hymne territorial intitulé « nos communes ». Cette chanson dit mieux que des pages d'arguments la profonde colère du Vouvrillon face à l'injustice qui lui est faite (elle est disponible sur youtube).

Puisse ce rassemblement républicain être entendu par les plus hautes autorités de l'Etat. Si le principe de libre administration des communes doit être protégé, le principe de la collaboration intercommunale, parent pauvre sur le plan juridique, doit lui aussi être renforcé et ce, de manière urgente.

Car l'intercommunalité est à la commune ce que l'association est au citoyen. Donner un droit de vote au citoyen sans protéger soigneusement sa liberté associative, c'est le rendre totalement à la merci de la loi du plus fort. Il en va de même de nos communes. Si le niveau intercommunal n'est pas renforcé sérieusement, si nos territoires ne sont pas beaucoup plus forts ensemble, nos communes resteront seules face aux métropoles que l'Etat couve du regard sans discernement.

**Signez, faites
signer la lettre
au Président
de la République**

■ Conclusion, Jean Bartholin

L'objectif de cette rencontre nationale est donc atteint : nous avons pu vérifier que dans la diversité des situations et des échelles des intercommunalités forcées contre lesquelles nous luttons, nous partageons bien les mêmes inquiétudes, les mêmes espérances, et surtout ce devoir d'indignation et de résistance. Nous avons tous conscience que le processus engagé veut balayer nos principes républicains et les institutions chargées de les faire vivre. La néolibéralisation de l'action publique par l'affirmation du dogme de la compétitivité des territoires avec la consécration d'une forme d'hégémonie urbaine se dessine de façon de plus en plus nette, sans complexe.

La démocratie locale, la nécessaire cohésion sociale, la solidarité interterritoriale ne sont plus des priorités ; sous prétexte de rationaliser l'intercommunalité, on dévoie la vraie coopération intercommunale, démarche dont les communes doivent se saisir pour engager l'action locale responsable et construire les conditions du vivre ensemble sur tous les espaces dans leur diversité : urbaine, périurbaine, rurale... Les espaces « potentiellement moins compétitifs » vont devenir des dortoirs ou des déserts ; la commune, instance de proximité, sera progressivement intégrée dans ces nouvelles entités « intercommunalités nouvelles », alors qu'elle est la cellule de base de la démocratie et de l'action publique locale responsable qui doit relayer les politiques de solidarité, de justice sociale et de promotion d'un développement au service de tous et de l'épanouissement humain. Demain, ce sera le tour des départements, eux qui avaient la charge d'assurer précisément une part essentielle de ces politiques avec le concours de l'Etat qui se désengage progressivement.

Le débat de tout à l'heure, stimulé par les collègues de la Drôme, aura permis d'être clair entre nous : la défense de la libre coopération intercommunale – ce plus petit dénominateur commun qui résume l'essentiel – contient de fait toutes ces questions de fond ; l'intercommunalité forcée est donc le premier angle d'attaque pour imposer un système néolibéral qui prétend in fine que « *la main invisible du marché apportera réponse à toutes les questions sociétales, et plus globalement à la crise globale que nous subissons* ». Normal donc que nous en appelions au président de la République, puisqu'il est le garant du respect de nos institutions et principes républicains... et au premier plan celui de la démocratie.

Nous devons préserver notre modèle républicain au moment où nous en aurons le plus besoin, pour reconstruire un modèle économique et social soucieux de l'égalité des chances et de l'épanouissement humain dans tous les territoires... Quel paradoxe

Gérard Dumas

Je vais être bref, car tout a été dit. Je suis très satisfait de cette réunion. Sur le fond, nous avons nos différences, et il y aurait beaucoup de discussions encore à avoir. Mais, aujourd'hui, nous nous sommes réunis, de toutes tendances politiques, et nous nous sommes mis d'accord pour défendre la libre coopération intercommunale, la démocratie et la République. Je remercie la commune de Saint-Haon-le-Châtel et son maire, Yves Durand, ainsi que l'équipe qui nous a permis de tenir cette rencontre et son repas dans de bonnes conditions.

Nous avons eu quelques frais de préparation pour cette rencontre. Ceux qui peuvent donner un peu d'argent pourront le faire à la table du secrétariat. Bon retour.

que de vouloir imposer le principe de la compétitivité alors que nous devons précisément réparer les dégâts commis par cette prétendue économie compétitive !

Il faut donc que notre démarche soit clairement explicable. Déjà entre nous, qui sommes élus, il a fallu du temps pour que nous soyons bien en phase. Pour faire référence à la démarche que nous avons ici entreprise d'organiser en démissionnant, ce scrutin particulier qui aura permis aux citoyens de s'exprimer sur la question intercommunale, nous redoutions que les citoyens ne comprennent pas notre démarche.

En fait les citoyens, ils ont très bien compris... On peut en tirer l'enseignement que souvent ils comprennent mieux que nous, n'étant pas bloqués par la peur de ne pas être élus, ou par celle de ne pas marquer suffisamment son passage. Ils comprennent beaucoup plus vite les enjeux sociétaux d'aujourd'hui, contrairement à ce qu'on peut imaginer : l'expression de la société civile mérite d'être mieux prise en compte, telle qu'elle s'exprime aujourd'hui ; ils savent – parfois mieux que nous – que le paradigme de la compétitivité n'est plus porteur d'espérance pour répondre aux déséquilibres de notre société et du monde.

Alors, très concrètement, pour engager cette lutte qui doit s'organiser au niveau national : il faut que chacun – s'il en est convaincu – écrive aujourd'hui sur son bulletin d'inscription : « *Je souhaite être signataire du soutien à la demande d'audience au président de la République.* » Compte tenu de notre attachement au respect de la démocratie et donc de l'honnêteté intellectuelle et de la parole des uns et des autres... et cela est aussi une valeur sûre : un projet de compte rendu sera fait de notre rencontre, puisque tout a été enregistré. Il sera envoyé à chacun et on veillera, comme d'habitude, comme Jean-Claude Denis le fait si bien, à ce qu'il reflète le plus exactement possible la pensée de chacun.

J'imagine qu'on pourra le diffuser en même temps que la lettre de demande d'audience, rappelant aussi notre proposition de loi. Il faut que cette démarche soit largement démultipliée : tout ne viendra pas d'en haut, tout ne viendra pas de cette démarche, il faut que ce combat soit relayé au niveau local. Vous savez, l'adage : « *Penser global, agir local* », j'y crois beaucoup. Il s'applique si bien aux principes fondateurs de la République décentralisée, tel que l'a rappelé Bruno Vennin. La libre coopération intercommunale relève aussi de cette démarche, tout comme l'organisation de l'action publique.

Je vous remercie encore de votre participation active à cette rencontre constructive : qu'elle soit un point d'appui efficace pour la suite du combat, et qu'elle nous conforte dans notre devoir d'agir.

Je donne la parole à Gérard Dumas



Yves Durand

Ce n'est pas le denier du culte... ne vous inquiétez pas. Je vous ai parlé de vin rouge gamay de Saint-Romain, du rosé et du blanc chardonnay des Côtes roannaises, la commune de Saint-Haon-le-Châtel vous offre ce petit pot de la fraternité avant de partir..



**Monsieur le Président
de la République,
recevez les élus !**

- Pour la défense
de la démocratie !**
- Pour la libre coopération
intercommunale !**
- Contre l'intercommunalité
forcée !**

A l'issue de la rencontre nationale de Saint-Haon-le-Châtel du samedi 6 avril 2013,
Pour la défense de la démocratie, contre l'intercommunalité forcée,
pour la libre coopération intercommunale.

A l'initiative de la délégation d'élus de toutes sensibilités politiques qui s'étaient rendus le 12 novembre au ministère de l'Intérieur et le 17 décembre au ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, 98 élus de 24 départements se sont rencontrés à Saint-Haon-le-Châtel le 6 avril. Ils étaient signataires d'une proposition de loi, avec 600 de leurs collègues, dont l'article unique stipule : « *L'Assemblée nationale décide de rétablir le libre choix des communes de s'associer ou de se dissocier librement dans le cadre de la coopération intercommunale, conformément au mandat explicite de la population.* »

Réunis dans la commune d'où est parti le mouvement de démissions de 178 élus refusant que 20 de leurs communes soient annexées au Grand Roanne, ils ont entendu des interventions de nombreux élus, notamment du Rhône, de la Drôme, du Gard, de l'Yonne, de la Gironde, de l'Ile de France...

Ils ont entendu en particulier un élu d'Alsace expliquer les enjeux du projet de fusion des départements et de la région d'Alsace en un conseil unique remettant en cause tant l'organisation républicaine des communes et des départements que celui des droits des citoyens et des salariés.

Ils ont reçu l'appui de parlementaires qui s'y sont exprimés, tels le sénateur Bernard Fournier, président de l'AMRF (Association des maires ruraux de France) de la Loire, parlant également au nom du président national, Vanik Berberian, de la sénatrice, Cécile Cukierman, de l'ancien député Bruno Vennin et de neuf conseillers généraux.

Ils ont pris connaissance de messages de soutien, en particulier de François Liberti, vice-président du conseil général de l'Hérault, président de l'ADEC 34 et d'une dizaine de maires, comme Patrick Gêrum, maire de Chesny (Moselle), s'excusant de ne pouvoir se rendre à cette réunion.

Constatant que le gouvernement n'avait pas abrogé la loi du 16 décembre 2010 imposant l'Inter-communalité forcée et engageant la métropolisation,

Constatant que la loi Lebranchu dit acte III de la décentralisation reprend l'intégralité de la loi du 16 décembre 2010 en l'aggravant, notamment en commençant par présenter en Conseil des ministres, le 10 avril, un projet de loi établissant les métropoles Paris, Marseille et Lyon pour généraliser le fait

métropolitain à partir de 300 000 habitants, remettant en cause, là aussi, l'égalité des droits des citoyens et des territoires,

Constatant que devant la montée de mécontentements, le gouvernement avait décidé de fractionner le projet de loi portant réforme de l'action publique, en commençant par les métropoles, scellant de facto le sort des communes et des départements,

S'appuyant sur la réélection de 178 élus du Roannais qui témoigne du soutien de la population à leur projet d'intercommunalité volontaire,

- **Ils demandent au président de la République qu'il fasse respecter le suffrage universel en annulant l'arrêté de fusion et d'annexion des 20 communes prononcé par la préfète.**
- **Cette rencontre nationale s'est conclue sur la décision d'adresser une demande d'audience au président de la République pour qu'il fasse respecter la libre administration et la libre association des communes. Cette lettre à François Hollande est proposée à la signature de tous les élus.**
- **Ils ont décidé de constituer dans leur département des comités de liaison entre les élus pour élargir, auprès des élus et des citoyens dans les mairies, la signature de la proposition de loi et la faire reprendre par les parlementaires.**
- **Ils ont décidé de rester nationalement en liaison et de publier le compte rendu intégral des discussions de cette rencontre.**

**Signez, faites
signer la lettre
au Président
de la République**



Défense de la communauté de communes du Val-de-Moselle (Moselle).



Manifestation contre l'intégration des communes du Vouvrillon dans le Grand Tours.



Manifestation en défense de 106 communes contre la métropole Marseille.

La rencontre nationale de Saint-Haon-le-Châtel avait reçu le soutien de :

François Liberti, Conseiller général du Canton de Sète,
Vice-président du Conseil général de l'Hérault,
Président de l'Association des Elus Communistes et Républicains de l'Hérault ;

Roland Darrouzes, Maire de Lamanon (Bouches-du-Rhône),
Président de l'Union des Maires et des Présidents de Communautés des Bouches-du-Rhône ;

Patrick Gérard, maire de Chesny (Moselle), Communauté de communes du Val-Saint-Pierre,
membre des délégations qui s'étaient rendues au ministère de l'Intérieur et au ministère de la Décentralisation ;

Aurélie Genholer, maire de Marsillargues-Attuech (Gard) ;

Robert Defer, maire de Batilly (Meurthe-et-Moselle) ;

Christian Guilinguer, maire de Friaucourt (Meurthe-et-Moselle) ;

Philippe Brunet, maire des Trois Pierre (Seine-Maritime) ;

Guy Lemoine, maire d'Oudalle (Seine-Maritime) ;

Christophe Argentin, maire délégué de Rouellé (Seine-Maritime).



Rédaction commune du communiqué final.

“

Monsieur le Président de la République,

Nous sommes 90 élus de toutes tendances politiques, de 24 départements, réunis ce samedi 6 avril à Saint-Haon-le-Châtel (Loire), qui avons signé avec plus de 600 collègues la proposition de loi : « L'Assemblée nationale décide de rétablir le libre choix des communes de s'associer ou de se dissocier librement dans le cadre de la coopération intercommunale, conformément au mandat explicite de la population. »

Nous savons et vous savez aussi, Monsieur le Président, que l'immense majorité des élus de ce pays est attachée à ce principe républicain, hérité de la Révolution française, de libre administration des communes.

Nombreux sont les élus qui attendaient que vous abrogiez la loi du 16 décembre 2010 du précédent gouvernement imposant le regroupement forcé des communes.

Or votre décision de proroger cette loi, notamment son article 60 ainsi que les SDCI qui en découlent, est en contradiction avec le mandat que nous a donné la population.

Nous avons pris bonne note que, quatre jours avant notre rencontre de Saint-Haon-le-Châtel, le gouvernement avait cru nécessaire de reconsidérer le projet de loi dit « Acte III de la décentralisation », préparé par Mme Lebranchu.

Nous constatons que l'avenir des communes, des communautés de communes et des départements est renvoyé à la troisième tranche.

Dans une loi qui aurait comme préoccupation d'asseoir la démocratie et la République, la commune devrait être au premier plan de la préoccupation du législateur, mais de toute évidence, ce n'est pas le cas.

Sans doute ce report est-il la conséquence de l'opposition grandissante dans tout le pays aux projets d'intercommunalité forcée, et nous voulons croire que le délai ainsi donné sera mis à profit pour reconsidérer complètement le projet de loi et que sera rétablie la liberté des communes de s'associer librement.

Mais pour cela, Monsieur le Président, il ne faudrait pas que la première tranche du projet de loi instituant les métropoles et traitant du fait métropolitain scelle le sort des communes, des communautés de communes et des départements !

Monsieur le Président de la République,

Au moment où plus que jamais s'impose la nécessité de rétablir le libre choix des communes de s'associer ou de se dissocier librement, nombre d'entre nous n'ont pas eu d'autres choix, que celui de s'opposer aux SDCI que les préfets ont imposés en conséquence de la réforme territoriale.

La démission de 172 maires, adjoints, conseillers municipaux du Roannais est l'expression ultime du désarroi créé par l'annexion de 20 de leurs communes au Grand Roanne.

En les réalisant avec un taux de participation compris entre 51 et 71 %, la population a désavoué sans appel la décision du préfet, et confirmé l'intercommunalité que leurs élus avaient choisie.

Dans de nombreux autres départements, la population s'est mobilisée avec ses élus contre l'intercommunalité forcée.

Monsieur le Président de la République,

Il vous appartient, de garantir la libre administration des communes et de faire respecter le choix des électeurs exprimé, comme dans le Roannais, par le suffrage universel.

Ne pas tenir compte de cette expression du suffrage universel équivaldrait à une véritable remise en cause des principes les plus fondamentaux de la République et à un total dévoiement du sens et du rôle de la coopération intercommunale.

C'est pourquoi, Monsieur le Président de la République, **nous souhaitons qu'une délégation d'élus puisse vous rencontrer.**

Soyez assuré Monsieur le Président de la République, de notre très haute considération.

Pour la rencontre des 90 élus de 24 départements réunis le 6 avril 2013 à Saint-Haon-le-Châtel (42).

”

Jean Bartholin, Bernard Jayol,
conseillers généraux de la Loire,
Gérard Schivardi, maire de Mailhac

**Signez, faites
signer la lettre
au Président
de la République**

Bulletin à remplir
au dos de la brochure



P R E M I E R S S I G N A T A I R E S :

AIN : Jackie Ballet, maire de Corveissiat ; Christian Bardet, maire de Serrières-sur-Ain ; Gilles Berger, maire délégué de Rignat et maire-adjoint ; André Bolon, maire de Vieu-en-Valromey ; Jean-Michel Boulmé, adjoint au maire de Serrières-sur-Ain, vice-président de la CC des Monts Berthiand ; Marie-Claude Damour, adjointe au maire de Chaleins ; Denise Maissiat, adjointe au maire de Sonthonnax-la-Montagne, présidente de la CC des Monts Berthiand. **ALLIER** : Yves Collanges, maire de Saint-Pierre-Laval. **HAUTES-ALPES** : Jean-Marius Barneoud, maire de Puy-Saint-Pierre. **ARIÈGE** : Claude Lazerges, maire de Saint-Quentin-la-Tour ; Louis Marette, maire de Mazères, conseiller général du canton de Saverdun. **AUDE** : Pierre Destrem, maire de Rieux-Minervois ; Henri Garces, conseiller municipal à Malves-en-Minervois ; Jean-Marie Puig, maire de St-Jean-de-Barrou ; Lionel Salles, maire d'Alzonne ; Francine Schivardi, conseillère général du canton de Ginestas Gérard Schivardi, maire de Mailhac. **BOUCHES-DU-RHÔNE** : Gilles Aicardi, maire de Cuges-les-Pins ; Georges Christiani, maire de Mimet ; Robert Dagonne, maire d'Eguilles ; Roger Pizot, maire de Saint-Paul-lès-Durance. **CHARENTE-MARITIME** : Christian Boutet, conseiller municipal d'Echebrune **CÔTE D'OR** : Michel Lambert, conseiller municipal de Seurre, avec mandat du maire. **CÔTES D'ARMOR** : Yves Chesnot, maire de Saint-Laurent-de-Bégard ; Bernard Hamon, maire de Ploumagoar, vice-président de la CC ; Jean-Claude Jegou, maire de Pluzunet ; François Morvan, maire de Lanvollon ; Gérard Quilin, maire de Plounevez-Moëdec, conseiller général ; Germain Sol Dourdin, maire de Coatacorn. **CREUSE** : Jean Auclair, maire de Cressat, conseiller général de la Creuse. **DORDOGNE** : Gérard Quéval, conseiller municipal de Saint-Léon-sur-Lisle. **DOUBS** : Daniel Jeannin, maire de Montenois. **DRÔME** : Jean-Jacques Bruschini, adjoint au maire de Upie, conseiller communautaire ; Françoise Drouet, conseillère municipale à Upie ; Bernard Duc, maire de Bonnet -de-Valclérieux ; François Gravier, adjoint au maire de Mours-Saint-Eusèbe, vice-président de la CA de Romans ; Marylène Peyrard, maire de Montléger ; Pierre Trapier, maire de Portes-lès-Valence. **GARD** : Alain Beaud, maire de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuilles ; Serge Moulas, conseiller municipal de Saint-Gervais. **GIRONDE** : Christian Baqué, conseiller municipal de Mombrier ; Jacky Fromentier, maire de Guillac ; Yannick Jousseume, maire de Cours-de-Monségur ; Denis Mauget, conseiller municipal de Saint-Loubès. **HÉRAULT** : Jean-Bernard Durand, adjoint au maire de Saint-Gervais-sur-Dore ; Francis Gairaud, maire de Cabrières ; Jean-Pierre Gaubiac, maire de Moulès-et-Baucels ; Jacques Guelton, adjoint au maire de Cabrières ; Alain Mathieu, adjoint au maire de Cabrières ; Jean-François Molières, adjoint au maire de Moulès-et-Baucels ; Bruno Mouillaud, adjoint au maire de La Caunette ; Henri Poumeyrac, maire de La Caunette ; Lionel Vin, conseiller municipal de la Boissière. **ILLE-ET-VILLAINE** : Alain Letainturier, conseiller municipal de Dol-de-Bretagne. **INDRE-ET-LOIRE** : Simone Damour, conseillère municipale de Hommes ; Patrice Dupuy, conseiller municipal de Hommes ; Jacques Gautier, ancien maire de Savigné-sur-Lathan ; Patrick Etesse, conseiller municipal de Chanceaux-sur-Choisille ; Alain Guérin, conseiller municipal de Hommes ; Gérard Lintéo, maire de Hommes. **ISÈRE** : Claude Ageron, conseiller municipal de Saint-Didier-de-Bizonnes ; Joëlle Anglereaux, maire de Saint-Didier-de-Bizonnes ; Bernard Cochard, adjoint au maire de Roche ; Roland Corsat, maire de Cessieu ; Jacques Milliat, maire de Roche ; Françoise Négro-Randot, conseillère municipale d'Aoste. **JURA** : Gérard Mauborgne, maire de Mont-sur-Monnet ; Laurent Reverdy, conseiller municipal de Le Pasquier. **LANDES** : Christian Sourbès, maire de Lagrange. **LOIRE** : René-André Andriol, adjoint au maire d'Ambierle ; Christine Aranéo, maire de Saint-Martin-d'Estréaux ; Nicole Azy, conseillère municipale de Riorges ; Rémy Baptiste, conseiller municipal à Boisset-lès-Montrond ; Alain Bardet, maire de Noailly ; René-André Barret, maire du Crozet, conseiller général, président de la CC de La Pacaudière ; Jean Bartholin, conseiller général de Saint-Haon-le-Châtel, président de la CC de la Côte Roannaise ; Christine Beauvoir, conseillère municipale de Saint-Jean-la-Vêtre ; Jean-Paul Berger, maire de Saint-Forgeux-Lespinasse ; Patrick Bergeron, adjoint au maire de Lavoute-sur-Loire ; Jeannine Bernay, conseillère municipale de Roanne ; Arlette Boufferet, conseillère municipale de Saint-Martin-d'Estréaux ; Michel Bouilhol, ex-président de "A gauche autrement" ; Chantal Bravard, conseillère municipale de Roanne ; Maurice Chabré, maire de Saint-Romain-d'Urfé ; Paul Chantelot, maire de Saint-Alban-les-Eaux ; Marie Chervier, conseillère municipale de Renaison ; Jean-Paul Chevalier, adjoint au maire de Saint-Bonnet-des-Quarts ; Michel Collanges, conseiller municipal de Saint-Martin-d'Estréaux ; Aimé Combaret, maire d'Urbise, vice-président de la CC du Pays de La Pacaudière ; Nicole Couplier, conseillère municipale d'Ambierle ; Alain Debatisse, adjoint au maire de Saint-Forgeux-Lespinasse ; Bruno Deplace, adjoint au maire de Saint-Martin-d'Estréaux, vice-président de la CC du Pays de La Pacaudière ; Gérard Dumas, Président du Syndicat des eaux de St-André-d'Apchon et Arcon ; Christian Dupuis, adjoint au maire de Saint-Bonnet-des-Quarts ; Yves Durand, maire de Saint-Haon-le-Châtel, porte-parole du collectif "Plaine et Côte Roannaises" ; Philippe Duverger, maire d'Ambierle ; Michel Fazekas, adjoint au maire de Saint-Forgeux-Lespinasse ; Marie-Hélène Fonton, conseillère municipale de Riorges ; Bernard Fournier, sénateur de la Loire, président de la CC du Pays de St-Bonnet-le-Château, AMR de la Loire ; Michel Gay, adjoint au maire de Renaison ; Michel Girin, maire de Chausseterre, président de la CC du Pays d'Urfé ; Claude Janin, maire de Fourneaux,

président de la Copler ; Bernard Jayol, conseiller général Roanne Sud, conseiller municipal de Riorges, président du SYEPAR ; Alain Jeneste, conseiller municipal de Saint-Martin-d'Estréaux ; Joëlle Lapendery, conseillère municipale à Ambierle ; Jean-Paul Laurent, adjoint au maire de Saint-Jean-la-Vêtre ; Christian Laurent, Maire d'Arcon ; Jacqueline Marcuccilli, ancienne conseillère municipale de la Talaudière ; François Mehl, conseiller municipal délégué de Saint-Etienne ; Patrick Meunier, adjoint au maire de Noailly ; Valérie Meunier, conseillère municipale de Renaison ; Monique Papot-Libéral, adjointe au maire de Noailly ; Jean-Noël Périchon, adjoint au maire de Saint-Haon-le-Châtel ; Daniel Perotti, maire de Champoly ; Raymond Perrin, maire de Saint-Marcel-d'Urfé ; Gérard Pion, conseiller municipal de Saint-Marcel-d'Urfé ; Alain Pointu, adjoint au maire de Saint-André-d'Apchon ; Christian Prat, adjoint au maire de Roanne, conseiller communautaire ; Colette Rémy, maire de Saint-Bonnet-des-Quarts ; Martine Roffat, adjoint au maire de Saint-André-d'Apchon ; Michel Streb, conseiller municipal des Sorbiers ; Jacques Thirouin, maire de Renaison ; Jean-Claude Vandevieille, adjoint au maire du Crozet ; Bruno Vennin, conseiller général de la Loire, ancien député. **HAUTE-LOIRE** : Max Chambon, adjoint au maire de Vorey-sur-Arzon. **MEURTHE-ET-MOSELLE** : Christian Minary, conseiller municipal de Jarny. **MOSELLE** : Albert Dal Pozzolo, adjoint au maire de Rozerieulles ; Patrick Gêrum, maire de Chesny ; Patrick Rouméas, conseiller municipal de Sarreguemines. **ORNE** : Elyane Encelin, conseillère municipale de Malétable. **PAS-DE-CALAIS** : Daniel Dewalle, adjoint au maire de Houdain, conseiller général du Pas-de-Calais. **PYRÉNÉES-ATLANTIQUES** : Anicet Erregarret, maire d'Alçay. **PYRÉNÉES-ORIENTALES** : Robert Autonès, maire de Llo ; Mariane Balat-Pichelin, adjointe au maire de Llo ; Jean-Marie Mas, adjoint au maire de Llo ; Monique Vernichon, conseillère municipale de Llo. **BAS-RHIN** : Jean-Michel Delaye, conseiller municipal de Brumath. **RHÔNE** : Odile Mirguet, conseillère municipale de Brignais. **SAÔNE-ET-LOIRE** : Jean Poigeaud, maire de Chaudenay. **SARTHE** : Didier Fouché, maire de Soultré. **SAVOIE** : Carlo Appratti, maire d'Arbin ; Alain Dubois, conseiller municipal à Aillon-le-Vieux Pascal Zucchéro, maire de Marcieux. **HAUTE-SAVOIE** : Annie Bergamelli, conseillère municipale aux Mûres ; Laurence Blanchard, conseillère municipale de Cusy ; Anne Bondon, maire de Montmin-le-Villard. **YVELINES** : Jean Delarue, conseiller municipal des Mureaux ; Michel Imbert, conseiller municipal de Sartrouville. **DEUX-SÈVRES** : Nadine Ledoux, conseillère municipale de Fressines. **TARN-ET-GARONNE** : Daniel Crusberg, conseiller municipal de Lacourt-Saint-Pierre. **VAUCLUSE** : Christian Mounier, maire de Cheval-Blanc ; Fernand Perez, maire de Cadenet. **VENDÉE** : André Boulot, maire de Nalliers. **Vosges** : Jacques Guyot, maire de La Salle. **YONNE** : Alexandre Antoniuk, adjoint au maire d'Hauterive ; Jean-Pierre Bézine, conseiller municipal de Paroy-en-Othe ; Sophie Binard, conseillère municipale d'Hauterive ; Corinne Boisnard, conseillère municipale d'Hauterive ; Christine Delagneau, maire de Hauterive ; Claude Henry, conseiller municipal d'Hauterive ; Martial Ducroux, conseiller municipal de Paroy-en-Othe ; Pierre Duplais, conseiller municipal de Paroy-en-Othe ; Lyliane Meignen, maire de Paroy-en-Othe ; Gilbert Ligier, conseiller municipal de Paroy-en-Othe ; Annick Meyer, conseillère municipale d'Hauterive ; Christian Moreau, maire de Dannemoine ; Robert Moret, conseiller municipal de Paroy-en-Othe ; Odile Thézier, adjoint au maire d'Hauterive. **ESSONNE** : Sandrine Boniface, adjointe au maire de Chalo-Saint-Mars ; Albert Boudinet, conseiller municipal de Chalo-Saint-Mars, conseiller communautaire ; Xavier Guioamar, conseiller municipal de Chalo-Saint-Mars, conseiller communautaire ; Patrice Laporte, conseiller municipal de Chalo-Saint-Mars ; Denis Petitgenet, adjoint au maire de Chalo-Saint-Mars ; Didier Vincent, adjoint au maire de Chalo-Saint-Mars. **SEINE-SAINT-DENIS** : Serge Grimaldi, conseiller municipal de Sevran ; Jean-Jacques Karman, conseiller général de Seine-Saint-Denis ; Line Teboul-Roques, conseillère municipale de Stains, Jean-Jacques Quarriquirborde, conseiller municipal de Stains. **VAL-DE-MARNE** : Alain Abbad, conseiller municipal de Boissy-St-Léger ; Jo Crespo, conseiller municipal de Boissy-St-Léger ; André Yon, adjoint au maire de Boissy St Léger. **GUADELOUPE** : Ary Chalus, maire de Baie-Mahault, député de Guadeloupe.

Les signatures sont à renvoyer :

- soit par voie postale à : Gérard Schivardi, Mairie de Mailhac 11120,
ou Jean Bartholin, Mairie de Saint-Haon-le-châtel 42370 ;
- soit en ligne : <http://democratiecommunes.wordpress.com>